Rapport aux actionnaires — Deuxième trimestre 2023

La Banque Nationale divulgue ses résultats du deuxième trimestre de 2023 et hausse son dividende trimestriel de 5 cents, à 1,02 $ par action

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2023 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M$ et G$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTRÉAL, le 31 mai 2023 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 847 M$ au deuxième trimestre de 2023 comparativement à 889 M$ au deuxième trimestre de 2022, en baisse de 5 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,38 $ au deuxième trimestre de 2023 par rapport à 2,53 $ au trimestre correspondant de 2022. La croissance des revenus des secteurs d'exploitation a été contrebalancée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit.

Le résultat net de la Banque pour le semestre terminé le 30 avril 2023 se chiffre à 1 728 M$ par rapport à 1 819 M$ pour la période correspondante de 2022, en baisse de 5 %. Le résultat dilué par action atteint 4,87 $ pour le semestre terminé le 30 avril 2023, contre 5,17 $ pour le semestre terminé le 30 avril 2022. La bonne performance de tous les secteurs d'exploitation attribuable à la croissance des revenus a été contrebalancée par l'augmentation des dotations aux pertes de crédit, résultant en partie d'une détérioration des perspectives macroéconomiques, ainsi que par l'impact sur la charge d'impôts des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada.

Le résultat net ajusté [1] de 1 752 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2023, qui exclut une charge d'impôts de 24 M$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada, se compare à 1 819 M$ pour la période correspondante de 2022, en baisse de 4 %, et le résultat dilué par action ajusté [1] se chiffre à 4,94 $ par rapport à 5,17 $ pour le semestre terminé le 30 avril 2022.

« La Banque a enregistré une solide performance et un rendement des capitaux propres leader de l'industrie au deuxième trimestre malgré un environnement difficile, ce qui témoigne de sa robustesse, de sa discipline et de sa résilience », a commenté Laurent Ferreira, président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada. « Notre positionnement défensif, avec des niveaux élevés de fonds propres et de liquidités et des niveaux prudents de provisions pour pertes de crédit, continuera à soutenir notre croissance rentable et nous aidera à traverser toute période d'incertitude », a ajouté M. Ferreira.

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2023	2022 [2]	Variation %	**2023**	2022 [2]	Variation %
Résultat net	**847**	889	(5)	**1 728**	1 819	(5)
Résultat dilué par action *(en dollars)*	**2,38 $**	2,53 $	(6)	**4,87 $**	5,17 $	(6)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires [3]	**17,5 %**	20,7 %		**17,7 %**	21,3 %	
Ratio de versement des dividendes [3]	**40,2 %**	32,2 %		**40,2 %**	32,2 %	
Résultats d'exploitation – ajustés [1]						
Résultat net – ajusté	**847**	889	(5)	**1 752**	1 819	(4)
Résultat dilué par action – ajusté *(en dollars)*	**2,38 $**	2,53 $	(6)	**4,94 $**	5,17 $	(4)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté [4]	**17,5 %**	20,7 %		**17,9 %**	21,3 %	
Ratio de versement des dividendes – ajusté [4]	**39,9 %**	32,1 %		**39,9 %**	32,1 %	
				Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022	
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III [5]				**13,3 %**	12,7 %	
Ratio de levier selon Bâle III [5]				**4,2 %**	4,5 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
(2) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.
(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.
(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 335 M$ au deuxième trimestre de 2023 par rapport à 293 M$ au deuxième trimestre de 2022, une croissance de 14 % attribuable à l'augmentation du revenu total, atténuée par des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit plus élevés.
- Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts de 499 M$ au deuxième trimestre de 2023 par rapport à 410 M$ au deuxième trimestre de 2022, en hausse de 22 %.
- Revenu total de 1 100 M$ au deuxième trimestre de 2023, une hausse de 138 M$ ou 14 % par rapport au trimestre correspondant de 2022 provenant de l'augmentation du revenu net d'intérêts, en lien avec la croissance des volumes de prêts et de dépôts et l'augmentation de la marge nette d'intérêts, ainsi que de la hausse des revenus autres que d'intérêts.
- Croissance du crédit aux particuliers de 4 % et du crédit aux entreprises de 13 %, depuis un an.
- La marge nette d'intérêts [1] de 2,34 % au deuxième trimestre de 2023 affiche une hausse par rapport à 2,10 % au deuxième trimestre de 2022.
- Les frais autres que d'intérêts de 601 M$ augmentent de 9 % par rapport au deuxième trimestre de 2022.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 26 M$ par rapport au deuxième trimestre de 2022 principalement en raison de l'augmentation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés, ainsi que sur les prêts dépréciés.
- Le ratio d'efficience [1] de 54,6 % s'améliore comparativement à 57,4 % au deuxième trimestre de 2022.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 178 M$ au deuxième trimestre de 2023 par rapport à 163 M$ au trimestre correspondant de 2022, une hausse de 9 %.
- Revenu total de 617 M$ au deuxième trimestre de 2023, contre 579 M$ au trimestre correspondant de 2022, une augmentation de 38 M$ ou 7 % provenant de la croissance du revenu net d'intérêts.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 372 M$ au deuxième trimestre de 2023 par rapport à 357 M$ au trimestre correspondant de 2022, une hausse de 4 %.
- Le ratio d'efficience [1] de 60,3 % s'améliore comparativement à 61,7 % au deuxième trimestre de 2022.

Marchés financiers

- Résultat net de 268 M$ au deuxième trimestre de 2023 contre 287 M$ au trimestre correspondant de 2022, une baisse de 7 %.
- Revenu total en équivalent imposable de 672 M$, une hausse de 40 M$ ou 6 % provenant des revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement.
- Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 283 M$ au deuxième trimestre de 2023, par rapport à 258 M$ au trimestre correspondant de 2022, une hausse en partie attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel ainsi qu'aux frais de soutien aux opérations.
- Des dotations aux pertes de crédit de 19 M$ ont été enregistrées au deuxième trimestre de 2023, comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 16 M$ au trimestre correspondant de 2022.
- Le ratio d'efficience [1] en équivalent imposable de 42,1 % se compare à 40,8 % au deuxième trimestre de 2022.

Financement spécialisé aux États-Unis et International

- Résultat net de 128 M$ au deuxième trimestre de 2023 contre 152 M$ au trimestre correspondant de 2022, le revenu total stable a été plus que contrebalancé par la hausse des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit.
- Revenu total de 285 M$ au deuxième trimestre de 2023, stable par rapport au deuxième trimestre de 2022, la diminution des revenus de la filiale Credigy a été contrebalancée par l'augmentation des revenus de la filiale ABA Bank.
- Les frais autres que d'intérêts de 98 M$ au deuxième trimestre de 2023 sont en hausse de 11 % par rapport au trimestre correspondant de 2022, une hausse attribuable à la croissance des activités de la filiale ABA Bank.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 17 M$ par rapport au deuxième trimestre de 2022, une hausse attribuable à la filiale Credigy.
- Le ratio d'efficience [1] de 34,4 % se compare à 30,9 % au trimestre correspondant de 2022.

Autres

- Perte nette de 62 M$ au deuxième trimestre de 2023, contre une perte nette de 6 M$ au trimestre correspondant de 2022, une variation provenant principalement d'une diminution du revenu total en raison de gains sur placements plus élevés enregistrés au deuxième trimestre de 2022.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III [2] de 13,3 % au 30 avril 2023, en hausse par rapport à 12,7 % au 31 octobre 2022, notamment en raison de l'incidence positive de la mise en œuvre des réformes de Bâle III.
- Ratio de levier selon Bâle III [2] de 4,2 % au 30 avril 2023, en baisse par rapport à 4,5 % au 31 octobre 2022.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Rapport de gestion

Daté du 30 mai 2023

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2023 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2023, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2022. Les symboles M$ et G$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com. Les informations comprises dans les différents documents ou rapports publiés par la Banque ou disponibles sur le site Internet de la Banque et étant mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans le Rapport aux actionnaires, le Rapport de gestion, ou les états financiers consolidés, à moins d'une mention expresse à l'effet contraire.

Mode de présentation de l'information **4**
Survol et perspectives économiques **10**
Faits saillants **11**
Analyse financière **12**
Résultats consolidés 12
Résultats sectoriels 15
Bilan consolidé 20
Événement postérieur à la date du bilan consolidé 21
Transactions avec des parties liées 22
Titrisation et arrangements hors-bilan 22
Impôts sur le résultat 22
Propositions législatives 22
Gestion du capital **23**
Gestion des risques **30**
Divulgation d'information sur les risques **46**
Méthodes comptables et communication de l'information financière **47**
Méthodes comptables et principales estimations comptables 47
Communication de l'information financière 47
Données financières trimestrielles **48**
Glossaire **49**

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2023 et suivants, de ses stratégies et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de la manière dont elle y fera face et de certains risques auxquels la Banque est exposée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires. Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance financière de la Banque, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque.

Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2023 et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Au moment d'établir ses attentes quant à la conjoncture économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada, des États-Unis et de certains autres pays où la Banque exerce des activités, de même que leurs organismes.

Les déclarations quant à l'économie, à l'évolution des marchés, aux objectifs, aux perspectives et aux priorités de la Banque pour les exercices 2023 et suivants reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce des activités; l'impact des bouleversements de l'industrie bancaire américaine, les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique et la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les concurrents offrant des services non traditionnels; les variations de la performance et de la solvabilité des clients et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités, principalement le Canada et les États-Unis; les modifications apportées aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; les perturbations potentielles des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution du risque de cyberattaque et de vol de renseignements personnels ou d'identité; l'exposition à des activités frauduleuses; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie locale et internationale, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique comme la pandémie de COVID-19, dont l'évolution est difficile à prévoir et qui pourraient continuer d'avoir des répercussions pour la Banque.

Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance financières ne soient pas réalisés. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental et social, de même que certains risques dits émergents ou jugés importants lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 65 du Rapport annuel 2022.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022 et la section « Gestion des risques » du présent Rapport aux actionnaires pour le deuxième trimestre de 2023. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom. La Banque met en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux IFRS, telles que publiées par l'IASB. Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS qui représentent les PCGR du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1er novembre 2022. Cette présentation tient compte de la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques, qui sont maintenant immédiatement alloués aux différents secteurs d'exploitation, alors que certains frais, notamment les frais encourus au cours de la phase de recherche des projets, étaient auparavant enregistrés dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Cette révision s'aligne avec la modification de méthode comptable appliquée au cours de l'exercice 2022, relativement aux accords infonuagiques. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2023, certains montants ont été ajustés à la suite de cette modification de méthode comptable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires;
- mesures de gestion du capital.

Mesures financières non conformes aux PCGR
La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. De plus, à l'instar de plusieurs autres institutions financières, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Les principales mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque afin d'analyser ses résultats sont décrites ci-dessous et le rapprochement quantitatif de ces mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » aux pages 8 et 9 ainsi que dans le tableau « Résultats consolidés » à la page 12. À noter que pour le semestre terminé le 30 avril 2023, une charge d'impôts de 24 M$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada a été exclue des résultats. Ce montant se compose d'une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi que d'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Aucun élément particulier n'avait été exclu des résultats pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022.

Revenu net d'intérêts ajusté
Représente le revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenus autres que d'intérêts ajustés
Représentent les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les revenus autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenu total ajusté
Représente le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il est composé du revenu net d'intérêts ajusté et des revenus autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au revenu total afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu total en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Frais autres que d'intérêts ajustés
Représentent les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les frais autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté
Représente le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il représente également la différence entre le revenu total ajusté et les frais autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Charge d'impôts ajustée
Représente la charge d'impôts en équivalent imposable et excluant la charge d'impôts liée aux éléments particuliers, le cas échéant.

Résultat net ajusté
Représente le résultat net excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté
Représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat de base par action ajusté
Représente le résultat de base par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat de base par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat dilué par action ajusté
Représente le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat dilué par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Le Banque utilise également les mesures décrites ci-dessous pour évaluer ses résultats et le rapprochement quantitatif de ces mesures financières non conformes aux PCGR est présenté dans la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » aux pages 8 et 9.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté
Représente le revenu net d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Il comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, et est utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts autre que de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable
Représente le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation auquel on ajoute l'équivalent imposable. Il comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation en équivalent imposable
Représentent les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable
Représentent les revenus liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Ratios non conformes aux PCGR
La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Un ratio dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante constitue un ratio non conforme aux PCGR. La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR pour présenter des aspects de sa performance financière ou de sa situation financière.

Les principaux ratios non conformes utilisés par la Banque sont décrits ci-dessous.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté
Représente le RCP excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le RCP en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio de versement des dividendes ajusté
Représente le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond aux dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action ajusté. Ce ratio est une mesure qui précise la proportion des résultats qui est versée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio de versement des dividendes en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Levier opérationnel ajusté
Représente le levier opérationnel en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total ajusté et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts ajustés, et mesure la sensibilité des résultats de la Banque à la variation de ses revenus. Le levier opérationnel ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficience en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio d'efficience ajusté
Représente le ratio d'efficience en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Ce ratio représente les frais autres que d'intérêts ajustés exprimés en pourcentage du revenu total ajusté et mesure l'efficience des activités de la Banque. Le ratio d'efficience ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficience en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée
Représente la marge nette d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Elle se calcule en divisant le revenu net d'intérêts lié aux activités autres que de négociation ajusté par l'actif moyen portant intérêts autre que de négociation. Ce ratio est une mesure de la rentabilité des activités autres que de négociation. La marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée tient compte du revenu net d'intérêts lié aux activités autres que de négociation ajusté qui comprend un montant d'équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Mesures financières supplémentaires
Une mesure financière supplémentaire désigne une mesure financière qui a) n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Banque et b) est, ou est censée être, communiquée périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. La composition de ces mesures financières supplémentaires est présentée en note de bas de tableau ou dans le « Glossaire » aux pages 49 à 52 du présent Rapport de gestion.

Mesures de gestion du capital

Le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers exige la communication d'information permettant d'évaluer les objectifs, procédures et processus de gestion du capital de la Banque, tel que prévu dans les normes IFRS à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) Actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Présentation des résultats – ajustés

(en millions de dollars canadiens)

						Trimestre terminé le 30 avril	
						2023	2022 [1]
	Particuliers et Entreprises	**Gestion de patrimoine**	**Marchés financiers**	**FSEU&I**	**Autres**	**Total**	Total
Revenu net d'intérêts	802	190	(286)	269	(93)	882	1 313
Équivalent imposable	–	–	74	–	2	76	49
Revenu net d'intérêts – ajusté	802	190	(212)	269	(91)	958	1 362
Revenus autres que d'intérêts	298	427	828	16	28	1 597	1 126
Équivalent imposable	–	–	56	–	–	56	3
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	298	427	884	16	28	1 653	1 129
Revenu total – ajusté	1 100	617	672	285	(63)	2 611	2 491
Frais autres que d'intérêts	601	372	283	98	20	1 374	1 299
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	499	245	389	187	(83)	1 237	1 192
Dotations aux pertes de crédit	37	–	19	26	3	85	3
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	462	245	370	161	(86)	1 152	1 189
Charge d'impôts	127	67	(28)	33	(26)	173	248
Équivalent imposable	–	–	130	–	2	132	52
Charge d'impôts – ajustée	127	67	102	33	(24)	305	300
Résultat net	335	178	268	128	(62)	847	889
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque – ajusté	335	178	268	128	(61)	848	890
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur billets de capital à recours limité						35	25
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires						813	865

(1) Pour le trimestre terminé le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(en millions de dollars canadiens)						Semestre terminé le 30 avril	
						2023	2022 [1]
	Particuliers et Entreprises	**Gestion de patrimoine**	**Marchés financiers**	**FSEU&I**	**Autres**	**Total**	Total
Revenu net d'intérêts	**1 627**	**398**	**(454)**	**568**	**(158)**	**1 981**	2 645
Équivalent imposable	**–**	**–**	**151**	**–**	**3**	**154**	109
Revenu net d'intérêts – ajusté	**1 627**	**398**	**(303)**	**568**	**(155)**	**2 135**	2 754
Revenus autres que d'intérêts	**597**	**856**	**1 556**	**36**	**35**	**3 080**	2 260
Équivalent imposable	**–**	**–**	**108**	**–**	**–**	**108**	7
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	**597**	**856**	**1 664**	**36**	**35**	**3 188**	2 267
Revenu total – ajusté	**2 224**	**1 254**	**1 361**	**604**	**(120)**	**5 323**	5 021
Frais autres que d'intérêts	**1 207**	**736**	**570**	**196**	**68**	**2 777**	2 579
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	**1 017**	**518**	**791**	**408**	**(188)**	**2 546**	2 442
Dotations aux pertes de crédit	**98**	**–**	**10**	**61**	**2**	**171**	1
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	**919**	**518**	**781**	**347**	**(190)**	**2 375**	2 441
Charge d'impôts	**253**	**142**	**(44)**	**72**	**(38)**	**385**	506
Équivalent imposable	**–**	**–**	**259**	**–**	**3**	**262**	116
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada [2]	**–**	**–**	**–**	**–**	**(24)**	**(24)**	–
Charge d'impôts – ajustée	**253**	**142**	**215**	**72**	**(59)**	**623**	622
Résultat net - ajusté	**666**	**376**	**566**	**275**	**(131)**	**1 752**	1 819
Éléments particuliers après impôts	**–**	**–**	**–**	**–**	**(24)**	**(24)**	–
Résultat net	**666**	**376**	**566**	**275**	**(155)**	**1 728**	1 819
Participations ne donnant pas le contrôle	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**666**	**376**	**566**	**275**	**(154)**	**1 729**	1 820
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque – ajusté	**666**	**376**	**566**	**275**	**(130)**	**1 753**	1 820
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur billets de capital à recours limité						**70**	51
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – ajusté						**1 683**	1 769

(1) Pour le semestre terminé le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, la Banque a enregistré une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat » à la page 22.

Présentation du résultat de base et dilué par action – ajustés

(en dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2023	2022 [1]	**2023**	2022 [1]
Résultat de base par action	**2,41 $**	2,56 $	**4,92 $**	5,24 $
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada [2]	**–**	–	**0,07**	–
Résultat de base par action – ajusté	**2,41 $**	2,56 $	**4,99 $**	5,24 $
Résultat dilué par action	**2,38 $**	2,53 $	**4,87 $**	5,17 $
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada [2]	**–**	–	**0,07**	–
Résultat dilué par action – ajusté	**2,38 $**	2,53 $	**4,94 $**	5,17 $

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, la Banque a enregistré une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat » à la page 22.

Présentation du revenu net d'intérêts autre que de négociation – ajusté

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2023	2022	**2023**	2022
Revenu net d'intérêts – ajusté	**958**	1 362	**2 135**	2 754
Moins : revenu net (perte nette) d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable	**(322)**	278	**(518)**	602
Revenu net d'intérêts autre que de négociation – ajusté	**1 280**	1 084	**2 653**	2 152

Survol et perspectives économiques

Économie mondiale

Depuis que la Chine a abandonné sa politique zéro COVID, plusieurs pensaient que son économie dynamiserait la croissance mondiale en 2023. Les données du premier trimestre ont donné du crédit à ce raisonnement, le PIB chinois ayant crû à un rythme supérieur aux attentes. Toutefois, quelques failles sont discernables dans le scénario de reprise vigoureuse. Nommément, les chiffres sont gonflés par un effet de base positif lié aux confinements de 2022, les importations n'ont pas connu de rebond, l'inflation reste faible, le secteur manufacturier semble en perte de vitesse et la situation financière des gouvernements provinciaux s'est détériorée davantage. Et il y a peu de chances que la zone euro sauve la mise. Si l'effondrement des prix du gaz a permis à la zone de la monnaie unique d'échapper de justesse à une récession pendant les mois d'hiver, les perspectives demeurent assez sombres. Les dépenses des ménages semblent en perte de vitesse, ce qui n'est certainement pas étranger au fait que la croissance du crédit aux ménages a considérablement ralenti au cours des derniers mois. Un tel renversement des conditions de crédit aurait en temps normal appelé la Banque centrale européenne (BCE) à la plus grande prudence, mais le taux de chômage dans la zone euro demeure à un creux record et l'inflation de base se maintient proche de son sommet historique, obligeant la BCE à conserver une attitude agressive. Il semble de plus en plus probable que le retour de l'inflation à la cible impliquera l'entrée en récession de la zone de la monnaie unique dans la seconde moitié de 2023. Cette faiblesse, conjuguée à celle attendue aux États-Unis et à un faible rebond de la Chine, nous conforte dans notre vue selon laquelle l'économie mondiale demeurera au ralenti dans les prochains trimestres. Nous anticipons une croissance de 2,6 % [(1)] cette année, suivi de 2,3 % [(1)] l'année suivante.

Aux États-Unis, la demande intérieure a été vigoureuse durant le premier trimestre, mais cette bonne performance ne change toutefois pas notre opinion selon laquelle la croissance ralentira considérablement d'ici la fin de l'année. Plusieurs indicateurs économiques, dont les dépenses de consommation réelles et les investissements des entreprises en machines et matériel, pointent d'ailleurs déjà dans cette direction. Qui plus est, l'incertitude plane toujours sur le système bancaire américain, en raison d'une hausse significative des coûts de financement pour les banques régionales. Ajoutant à l'inquiétude, la secrétaire du Trésor des États-Unis, Janet Yellen, a prévenu que les États-Unis pourraient se retrouver à court de liquidités d'ici le 1er juin si le Congrès ne parvenait pas à relever ou à suspendre le plafond de la dette. Pour être clair, nous pensons toujours qu'un accord de dernière minute sera négocié, mais nous craignons qu'il n'arrive trop tard pour prévenir quelques soubresauts indésirables sur les marchés. Également, il est peu probable que la Réserve fédérale américaine baisse les taux d'intérêt avant le dernier trimestre de l'année. Certes, le marché de l'emploi a quelques peu ralenti, mais les gains salariaux demeurent incompatibles avec l'objectif d'inflation de la banque centrale. Une politique monétaire qui reste aussi restrictive aussi longtemps se traduit dans notre scénario par une trajectoire du produit intérieur brut (PIB) inférieure à celle du consensus des économistes. Après une première moitié d'année relativement porteuse, nous nous attendons à ce que l'économie américaine bascule en récession technique à partir du quatrième trimestre de 2023 (nous prévoyons trois trimestres de croissance négative). Suivant ce scénario, le PIB réel devrait croître de 1,4 % [(1)] en 2023 avant de se contracter de 0,4 % [(1)] l'an prochain.

Économie du Canada

Même si le marché du travail génère des emplois comme jamais depuis le début de l'année et que la lutte contre l'inflation stagne, cela ne signifie pas que la Banque du Canada doive immédiatement reprendre les hausses de taux d'intérêt. Cette création d'emplois spectaculaire survient dans un contexte de croissance démographique qui l'est tout autant et ne se traduit pas par un resserrement du marché du travail. Certes très bas sur une base historique, le taux de chômage est stable depuis plusieurs mois et d'autres indicateurs laissent penser que la pénurie de main-d'œuvre est moins criante, car les taux d'emplois vacants et l'inflation salariale sont en baisse en partie grâce à l'immigration. Mais celle-ci semble contribuer à la reprise dans le secteur immobilier dans un contexte où certains acheteurs sont probablement confortés par le fait que la Banque du Canada a annoncé une pause dans le relèvement des taux d'intérêt. Il serait toutefois périlleux pour la banque centrale d'en conclure qu'elle n'en a pas fait assez. Cette vigueur du marché immobilier pourrait être passagère dans un contexte où les taux d'intérêt sont toujours élevés et le marché du travail n'est pas immunisé contre un passage à vide. Les hausses de taux ont été extrêmement vigoureuses et continueront de peser sur l'économie avec un certain décalage. Nous nous attendons toujours à une léthargie économique au cours de la prochaine année, qui devrait se traduire par des taux de croissance économique anémiques de 0,9 % [(1)] en 2023 et 0,5 % [(1)] en 2024. Le système bancaire plus solide, une épargne excédentaire plus importante et des termes de l'échange avantageux nous laissent croire que le Canada peut encore éviter une contraction de son économie en 2024 contrairement aux États-Unis.

Économie du Québec

Au quatrième trimestre de 2022, la consommation des ménages québécois (+7,3 % trimestre sur trimestre annualisé) est demeurée extrêmement solide, faisant écho à la vigueur du marché du travail de la province. Ce dernier a d'ailleurs démarré l'année sur les chapeaux de roue avec la création de 41 000 emplois émanant en quasi-totalité du secteur privé. Au moment d'écrire ces lignes, le taux de chômage demeure le plus bas parmi les provinces canadiennes à 4,1 %. Toutefois, comme dans le reste du Canada, la croissance devrait faiblir dans les mois à venir alors que l'impact de la hausse des taux d'intérêt devrait se faire sentir davantage dans les différents secteurs de l'économie. Certains éléments vont cependant mitiger cette faiblesse. D'abord, la situation financière des consommateurs québécois se compare favorablement à l'ensemble du pays avec un taux d'épargne qui demeure encore plus élevé et un niveau d'endettement plus faible, des atouts face aux défis actuels. Qui plus est, la prévalence de l'hydroélectricité permet aux ménages d'être moins exposés à la flambée des coûts de l'électricité que dans le reste du pays. Ensuite, l'accessibilité au logement est bien meilleure au Québec que dans le reste du pays, ce qui rend le marché moins vulnérable à des baisses de prix importantes. Il est intéressant de noter que, depuis les sommets atteints en 2022, toutes les grandes villes du Québec enregistrent des corrections inférieures à la moyenne des centres urbains canadiens. La province bénéficie également d'une économie très diversifiée et du soutien fiscal du gouvernement du Québec. Toutefois, la croissance sera limitée par une démographie moins porteuse que dans le reste du Canada et un marché du travail déjà tendu. En pondérant tous ces éléments, notre prévision de croissance pour la province est de 0,5 % [(1)] tant en 2023 qu'en 2024.

(1) Prévisions de la croissance du PIB réel, groupe Économie et Stratégie de Financière Banque Nationale

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2023	2022 [1]	Variation %	**2023**	2022 [1]	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu total	**2 479**	2 439	2	**5 061**	4 905	3
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 105**	1 140	(3)	**2 284**	2 326	(2)
Résultat net	**847**	889	(5)	**1 728**	1 819	(5)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires [2]	**17,5 %**	20,7 %		**17,7 %**	21,3 %	
Résultat par action						
de base	**2,41 $**	2,56 $	(6)	**4,92 $**	5,24 $	(6)
dilué	**2,38 $**	2,53 $	(6)	**4,87 $**	5,17 $	(6)
Résultats d'exploitation – ajustés [3]						
Revenu total – ajusté [3]	**2 611**	2 491	5	**5 323**	5 021	6
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté [3]	**1 237**	1 192	4	**2 546**	2 442	4
Résultat net – ajusté [3]	**847**	889	(5)	**1 752**	1 819	(4)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté [4]	**17,5 %**	20,7 %		**17,9 %**	21,3 %	
Levier opérationnel – ajusté [4]	**(1,0) %**	2,5 %		**(1,7) %**	3,0 %	
Ratio d'efficience – ajusté [4]	**52,6 %**	52,1 %		**52,2 %**	51,4 %	
Résultat par action – ajusté [3]						
de base	**2,41 $**	2,56 $	(6)	**4,99 $**	5,24 $	(5)
dilué	**2,38 $**	2,53 $	(6)	**4,94 $**	5,17 $	(4)
Informations sur les actions ordinaires						
Dividendes déclarés	**0,97 $**	0,87 $	11	**1,94 $**	1,74 $	11
Valeur comptable [2]	**57,65 $**	52,28 $		**57,65 $**	52,28 $	
Cours de l'action						
haut	**103,45 $**	104,59 $		**103,45 $**	105,44 $	
bas	**92,67 $**	89,33 $		**91,02 $**	89,33 $	
clôture	**101,03 $**	89,72 $		**101,03 $**	89,72 $	
Nombre d'actions ordinaires *(en milliers)*	**337 720**	336 513		**337 720**	336 513	
Capitalisation boursière	**34 120**	30 192		**34 120**	30 192	

(en millions de dollars canadiens)	**Au 30 avril 2023**	Au 31 octobre 2022	Variation %
Bilan et hors bilan			
Actif total	**417 684**	403 740	3
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	**215 764**	206 744	4
Dépôts	**281 514**	266 394	6
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**19 470**	18 594	5
Actifs sous administration [2]	**673 483**	616 165	9
Actifs sous gestion [2]	**123 029**	112 346	10
Ratios réglementaires selon Bâle III [5]			
Ratios des fonds propres			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	**13,3 %**	12,7 %	
catégorie 1	**16,0 %**	15,4 %	
total	**16,9 %**	16,9 %	
Ratio de levier	**4,2 %**	4,5 %	
Ratio TLAC [5]	**29,3 %**	27,7 %	
Ratio de levier TLAC [5]	**7,8 %**	8,1 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR) [5]	**155 %**	140 %	
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) [5]	**118 %**	117 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)	**28 170**	27 103	4
Nombre de succursales au Canada	**374**	378	(1)
Nombre de guichets automatiques au Canada	**940**	939	–

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.
(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.
(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Analyse financière

Résultats consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2023	2022 [1]	Variation %	**2023**	2022 [1]	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	**882**	1 313	(33)	**1 981**	2 645	(25)
Revenus autres que d'intérêts	**1 597**	1 126	42	**3 080**	2 260	36
Revenu total	**2 479**	2 439	2	**5 061**	4 905	3
Frais autres que d'intérêts	**1 374**	1 299	6	**2 777**	2 579	8
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 105**	1 140	(3)	**2 284**	2 326	(2)
Dotations aux pertes de crédit	**85**	3		**171**	1	
Résultat avant charge d'impôts	**1 020**	1 137	(10)	**2 113**	2 325	(9)
Charge d'impôts	**173**	248	(30)	**385**	506	(24)
Résultat net	**847**	889	(5)	**1 728**	1 819	(5)
Résultat dilué par action *(en dollars)*	**2,38**	2,53	(6)	**4,87**	5,17	(6)
Équivalent imposable [2]						
Revenu net d'intérêts	**76**	49		**154**	109	
Revenus autres que d'intérêts	**56**	3		**108**	7	
Charge d'impôts	**132**	52		**262**	116	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	**–**	–		**–**	–	
Éléments particuliers [2]						
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada	**–**	–		**(24)**	–	
Éléments particuliers après impôts	**–**	–		**24**	–	
Résultats d'exploitation – ajustés [2]						
Revenu net d'intérêts – ajusté	**958**	1 362	(30)	**2 135**	2 754	(22)
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	**1 653**	1 129	46	**3 188**	2 267	41
Revenu total – ajusté	**2 611**	2 491	5	**5 323**	5 021	6
Frais autres que d'intérêts – ajustés	**1 374**	1 299	6	**2 777**	2 579	8
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	**1 237**	1 192	4	**2 546**	2 442	4
Dotations aux pertes de crédit	**85**	3		**171**	1	
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	**1 152**	1 189	(3)	**2 375**	2 441	(3)
Charge d'impôts – ajustée	**305**	300	2	**623**	622	–
Résultat net – ajusté	**847**	889	(5)	**1 752**	1 819	(4)
Résultat dilué par action – ajusté *(en dollars)*	**2,38**	2,53	(6)	**4,94**	5,17	(4)
Actif moyen [3]	**421 215**	384 626	10	**423 111**	386 683	9
Prêts et acceptations moyens [3]	**213 650**	189 831	13	**211 642**	187 760	13
Dépôts moyens [3]	**282 133**	251 260	12	**281 845**	253 069	11
Levier opérationnel [4]	**(4,2) %**	2,3 %		**(4,5) %**	2,9 %	
Levier opérationnel – ajusté [5]	**(1,0) %**	2,5 %		**(1,7) %**	3,0 %	
Ratio d'efficience [4]	**55,4 %**	53,3 %		**54,9 %**	52,6 %	
Ratio d'efficience – ajusté [5]	**52,6 %**	52,1 %		**52,2 %**	51,4 %	
Marge nette d'intérêts autre que de négociation – ajustée [5]	**2,09 %**	1,93 %		**2,14 %**	1,89 %	

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.
(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

Résultats financiers
Pour le deuxième trimestre de 2023, la Banque affiche un résultat net de 847 M$ comparativement à 889 M$ au deuxième trimestre de 2022, en baisse de 5 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,38 $ au deuxième trimestre de 2023 par rapport à 2,53 $ au trimestre correspondant de 2022. La croissance des revenus des secteurs d'exploitation a été contrebalancée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit.

Le résultat net de la Banque pour le semestre terminé le 30 avril 2023 se chiffre à 1 728 M$ par rapport à 1 819 M$ pour la période correspondante de 2022, en baisse de 5 %. Le résultat dilué par action atteint 4,87 $ pour le semestre terminé le 30 avril 2023, contre 5,17 $ pour le semestre terminé le 30 avril 2022. La bonne performance de tous les secteurs d'exploitation attribuable à la croissance des revenus a été contrebalancée par l'augmentation des dotations aux pertes de crédit, résultant en partie d'une détérioration des perspectives macroéconomiques, ainsi que par l'impact sur la charge d'impôts des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada.

Le résultat net ajusté de 1 752 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2023, qui exclut une charge d'impôts de 24 M$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada, se compare à 1 819 M$ pour la période correspondante de 2022, en baisse de 4 %, et le résultat dilué par action ajusté se chiffre à 4,94 $ par rapport à 5,17 $ pour le semestre terminé le 30 avril 2022. Ces baisses s'expliquent principalement par la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés au premier semestre de 2023, alors que le contexte macroéconomique était plus favorable pour la période correspondante de 2022. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté atteint 2 546 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2023, en hausse de 4 % par rapport à la période correspondante de 2022, en raison de la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires s'établit à 17,7 % pour le semestre terminé le 30 avril 2023, et se compare à 21,3 % pour la période correspondante de 2022.

Revenu total
Le revenu total de la Banque s'établit à 2 479 M$ au deuxième trimestre de 2023, en hausse de 40 M$ ou 2 % comparativement au trimestre correspondant de 2022. Le revenu total du secteur des Particuliers et Entreprises est en hausse de 14 %, ce qui est attribuable à la croissance des prêts et des dépôts, à l'accroissement de la marge nette d'intérêts en lien avec les hausses de taux d'intérêt, ainsi qu'à l'augmentation des revenus sur cartes de crédit, des revenus d'assurances et des revenus tirés des acceptations bancaires et des instruments financiers dérivés, augmentation qui a été atténuée par une baisse des revenus des activités de change. Le revenu total du secteur de Gestion de patrimoine affiche une croissance de 7 % qui provient principalement de la hausse du revenu net d'intérêts, conséquence des hausses de taux d'intérêt. Cette croissance a été atténuée par une diminution des revenus tirés des services tarifés, notamment les revenus sur les fonds communs de placement ainsi que les frais de gestion de placement et de services fiduciaires. De plus, les commissions de courtage en valeurs mobilières ont diminué en raison d'une baisse du nombre de transactions générant des commissions. Le revenu total en équivalent imposable enregistré dans le secteur des Marchés financiers au deuxième trimestre de 2023 augmente de 6 % par rapport au deuxième trimestre de 2022 en raison de la hausse des revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement, atténuée par la baisse des revenus des marchés mondiaux. Le revenu total du secteur FSEU&I de 285 M$ est stable comparativement au deuxième trimestre de 2022, la progression soutenue des revenus de la filiale ABA Bank provenant de la croissance de ses activités ayant été compensée par la diminution des revenus de la filiale Credigy. Le revenu total de la rubrique *Autres* du deuxième trimestre de 2023 est moins élevé qu'au trimestre correspondant de 2022, une baisse principalement attribuable à des gains sur placements moins élevés.

Le revenu total s'élève à 5 061 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2023, contre 4 905 M$ pour la période correspondante de 2022, une hausse de 156 M$ ou 3 %. Le revenu total du secteur des Particuliers et Entreprises affiche une hausse de 304 M$ ou 16 %, en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts provenant de la croissance des prêts et des dépôts, de l'accroissement de la marge nette d'intérêts, conséquence des hausses de taux d'intérêt, ainsi que de l'augmentation des revenus sur cartes de crédit, et des revenus tirés des acceptations bancaires, des instruments financiers dérivés et des activités de change. L'augmentation du revenu total du secteur de Gestion de patrimoine de 7 % s'explique principalement par la hausse du revenu net d'intérêts, atténuée par la baisse des revenus tirés des services tarifés et des revenus de transactions et autres en lien avec la faiblesse des marchés par rapport au semestre terminé le 30 avril 2022. Le revenu total en équivalent imposable du secteur des Marchés financiers est en hausse de 67 M$ ou 5 % par rapport à la période correspondante de 2022, une hausse attribuable à la croissance des revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement, contrebalancée en partie par la diminution des revenus des marchés mondiaux. De plus, le revenu total du secteur FSEU&I est en hausse de 6 % par rapport à la période correspondante de 2022, en raison de la croissance des revenus de la filiale ABA Bank provenant d'une augmentation des prêts et des dépôts. Enfin, le revenu total de la rubrique *Autres* du premier semestre de 2023 est en baisse en raison d'une contribution moindre des activités de trésorerie et de gains sur placements moins importants qu'au premier semestre de 2022.

Frais autres que d'intérêts
Au deuxième trimestre de 2023, les frais autres que d'intérêts s'établissent à 1 374 M$, en hausse de 6 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation s'explique essentiellement par la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, provenant de la croissance des salaires et du nombre d'employés atténuée par la diminution de la rémunération variable. De plus, les frais d'occupation affichent une hausse, en partie liée à l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank ainsi qu'à des frais liés au nouveau siège social de la Banque. La hausse des frais de technologie, incluant l'amortissement, provient d'investissements importants en lien avec l'évolution technologique de la Banque et le plan de développement des affaires. De plus, la hausse des autres frais s'explique notamment par la hausse des frais de déplacement et de développement des affaires, provenant de la reprise des activités avec la clientèle, ainsi que par l'augmentation des frais de publicité.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 2 777 M$, une hausse de 8 % par rapport à la période correspondante de 2022 qui s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. De plus, le renversement de la provision pour la taxe compensatoire sur les salaires payés au Québec de 20 M$ enregistré au premier trimestre de 2022 explique la hausse des autres frais.

Dotations aux pertes de crédit

Pour le deuxième trimestre de 2023, la Banque a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 85 M$ par rapport à 3 M$ au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation provient principalement de la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés attribuable à l'octroi de prêts ainsi qu'à la détérioration des perspectives macroéconomiques comparativement au deuxième trimestre de 2022, reflétant entre autres la hausse des pressions inflationnistes et l'instabilité de l'environnement géopolitique. Par ailleurs, au cours du deuxième trimestre de 2022, la Banque avait enregistré des renversements de provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés dans un contexte macroéconomique et de conditions de crédit plus favorables. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) [1] sont en hausse de 24 M$ par rapport au deuxième trimestre de 2022. Cette augmentation provient des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), ce qui reflète une normalisation de la performance de crédit, du secteur des Marchés financiers et de la filiale Credigy (excluant les prêts DAC). Ces hausses ont été atténuées par une diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de la filiale ABA Bank. Enfin, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC de la filiale Credigy sont en hausse de 4 M$ par rapport au deuxième trimestre de 2022, en raison de réévaluations de certains portefeuilles.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, les dotations aux pertes de crédit de la Banque s'élèvent à 171 M$ comparativement à 1 M$ pour la période correspondante de 2022. L'augmentation est principalement attribuable à des dotations aux pertes de crédit sur prêts non dépréciés plus élevées résultant d'une détérioration des perspectives macroéconomiques comparativement au premier semestre de 2022 qui découle des mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts DAC [1] affichent une hausse qui provient principalement des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), des Services aux entreprises et de la filiale Credigy. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC de la filiale Credigy sont également en hausse, à la suite de la réévaluation favorable de certains portefeuilles au cours de la période correspondante de 2022. Ces hausses ont été partiellement compensées par des récupérations de pertes de crédit plus importantes enregistrées dans le secteur des Marchés financiers au cours du premier semestre de 2023, ainsi que par une diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de la filiale ABA Bank.

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le deuxième trimestre de 2023 totalise 173 M$ comparativement à 248 M$ pour le trimestre correspondant de 2022. Le taux effectif d'imposition du deuxième trimestre de 2023 s'établit à 17 % par rapport à 22 % au trimestre correspondant de 2022. La variation du taux effectif d'imposition, par rapport au trimestre correspondant de 2022, s'explique principalement par un niveau et une proportion plus élevés des revenus de dividendes exonérés d'impôts ainsi que par des revenus plus élevés dans les juridictions à taux d'imposition moindre, facteurs qui ont été contrebalancés en partie par l'impôt supplémentaire de 1,5 % pour les banques et assureurs-vie.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, le taux effectif d'imposition est de 18 %, par rapport à 22 % pour la période correspondante de 2022. La variation du taux effectif d'imposition s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre, contrebalancées en partie par l'incidence des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada enregistrées au cours du premier trimestre de 2023, soit le dividende pour la relance au Canada et l'impôt supplémentaire de 1,5 % pour les banques et assureurs-vie.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International qui regroupe les activités des filiales Credigy Ltd. (Credigy) et Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank). Les autres activités opérationnelles, certains éléments particuliers ainsi que les activités de trésorerie et de la filiale Technologie Flinks inc. (Flinks) sont regroupés à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2023	2022 [1]	Variation %	**2023**	2022 [1]	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	**802**	670	20	**1 627**	1 339	22
Revenus autres que d'intérêts	**298**	292	2	**597**	581	3
Revenu total	**1 100**	962	14	**2 224**	1 920	16
Frais autres que d'intérêts	**601**	552	9	**1 207**	1 107	9
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**499**	410	22	**1 017**	813	25
Dotations aux pertes de crédit	**37**	11		**98**	6	
Résultat avant charge d'impôts	**462**	399	16	**919**	807	14
Charge d'impôts	**127**	106	20	**253**	214	18
Résultat net	**335**	293	14	**666**	593	12
Marge nette d'intérêts [2]	**2,34 %**	2,10 %		**2,35 %**	2,07 %	
Actif moyen portant intérêts [2]	**140 319**	131 153	7	**139 758**	130 301	7
Actif moyen [3]	**147 316**	137 636	7	**146 714**	136 852	7
Prêts et acceptations moyens [3]	**146 489**	137 079	7	**145 909**	136 113	7
Prêts dépréciés nets [2]	**217**	191	14	**217**	191	14
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations [2]	**0,1 %**	0,1 %		**0,1 %**	0,1 %	
Dépôts moyens [3]	**83 983**	78 912	6	**84 526**	79 494	6
Ratio d'efficience [2]	**54,6 %**	57,4 %		**54,3 %**	57,7 %	

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).
(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

Le secteur des Particuliers et Entreprises affiche un résultat net de 335 M$ au deuxième trimestre de 2023 comparativement à 293 M$ au deuxième trimestre de 2022, une hausse de 14 %. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts est en hausse de 22 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. La hausse de 20 % du revenu net d'intérêts au deuxième trimestre de 2023 provient de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises ainsi que de la hausse de la marge nette d'intérêts, qui atteint 2,34 % comparativement à 2,10 % au deuxième trimestre de 2022. Cette croissance reflète les hausses de taux d'intérêt et est principalement attribuable à la marge sur les dépôts. De plus, les revenus autres que d'intérêts sont en hausse de 6 M$ ou 2 % par rapport au trimestre correspondant de 2022.

Le revenu total des Services aux particuliers est en hausse de 53 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation provient de la hausse du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts et des dépôts, à l'amélioration de la marge sur les dépôts, ainsi qu'à l'augmentation des revenus d'assurances et des revenus sur cartes. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 85 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2022, principalement en raison d'une augmentation du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts et des dépôts et à l'amélioration de la marge sur les dépôts, ainsi que de la hausse des revenus tirés des acceptations bancaires et des instruments financiers dérivés, atténuée par une baisse des revenus tirés des activités de change.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises, de 601 M$ au deuxième trimestre de 2023, sont en hausse de 9 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. Cette hausse provient principalement de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, attribuable à des hausses salariales et à une croissance du nombre d'employés, ainsi que des investissements liés à l'évolution technologique du secteur et des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficience, à 54,6 % pour le deuxième trimestre de 2023, s'améliore de 2,8 points de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2022 en raison de la forte croissance des revenus. Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 37 M$ comparativement à 11 M$ au trimestre correspondant de 2022. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés en raison d'un contexte macroéconomique moins favorable. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés sont également en hausse par rapport au trimestre correspondant de 2022, ce qui reflète une normalisation de la performance de crédit.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'établit à 666 M$, en hausse par rapport à 593 M$ pour la période correspondante de 2022. La hausse s'explique principalement par la croissance de 16 % du revenu total du secteur. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts du secteur pour le premier semestre de 2023 atteint 1 017 M$, en hausse de 25 % par rapport au premier semestre de 2022. La hausse du revenu total des Services aux particuliers provient principalement de la croissance des prêts et des dépôts et de l'accroissement de la marge sur les dépôts (atténuée par le rétrécissement de la marge sur les prêts), ainsi que de la croissance des revenus sur cartes de crédit. De plus, le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 28 % en raison de la croissance des prêts et des dépôts, de l'élargissement de la marge nette d'intérêts, ainsi que de la hausse des revenus tirés des acceptations bancaires, des instruments financiers dérivés et des activités de change.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, les frais autres que d'intérêts s'établissent à 1 207 M$, une augmentation de 9 % par rapport à la période correspondante de 2022 expliquée par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. Le ratio d'efficience se chiffre à 54,3 % pour le semestre terminé le 30 avril 2023, une amélioration de 3,4 points de pourcentage par rapport au premier semestre de 2022. Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, les dotations aux pertes de crédit du secteur des Particuliers et Entreprises se chiffrent à 98 M$ comparativement à 6 M$ pour le premier semestre de 2022. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés en raison d'octrois de prêts et d'une détérioration des facteurs macroéconomiques. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés sont en hausse par rapport au semestre correspondant de 2022.

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2023	2022 [1]	Variation %	**2023**	2022 [1]	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	**190**	127	50	**398**	246	62
Revenus tirés des services tarifés	**350**	359	(3)	**697**	731	(5)
Revenus tirés des transactions et autres revenus	**77**	93	(17)	**159**	194	(18)
Revenu total	**617**	579	7	**1 254**	1 171	7
Frais autres que d'intérêts	**372**	357	4	**736**	717	3
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**245**	222	10	**518**	454	14
Dotations aux pertes de crédit	**–**	–		**–**	–	
Résultat avant charge d'impôts	**245**	222	10	**518**	454	14
Charge d'impôts	**67**	59	14	**142**	121	17
Résultat net	**178**	163	9	**376**	333	13
Actif moyen [2]	**8 518**	8 327	2	**8 521**	8 329	2
Prêts et acceptations moyens [2]	**7 542**	7 256	4	**7 546**	7 201	5
Prêts dépréciés nets [3]	**5**	19	(74)	**5**	19	(74)
Dépôts moyens [2]	**40 344**	34 810	16	**40 278**	34 412	17
Actifs sous administration [3]	**673 483**	627 739	7	**673 483**	627 739	7
Actifs sous gestion [3]	**123 029**	114 932	7	**123 029**	114 932	7
Ratio d'efficience [3]	**60,3 %**	61,7 %		**58,7 %**	61,2 %	

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).
(2) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 178 M$ au deuxième trimestre de 2023 comparativement à 163 M$ au trimestre correspondant de 2022, une augmentation de 9 %. Le revenu total du secteur de 617 M$ est en hausse de 38 M$ ou 7 % comparativement à 579 M$ au deuxième trimestre de 2022. L'augmentation s'explique par la hausse du revenu net d'intérêts de 63 M$ ou 50 %, conséquence des hausses de taux d'intérêt survenues au cours de la dernière année. La baisse de 3 % des revenus tirés des services tarifés est attribuable à la faiblesse des marchés boursiers comparativement au trimestre correspondant de 2022, atténuée par des entrées nettes positives dans les diverses solutions. Les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en baisse de 17 % en raison de la diminution des transactions générant des commissions.

Les frais autres que d'intérêts de 372 M$ au deuxième trimestre de 2023 sont en hausse de 15 M$ ou 4 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation est attribuable à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi qu'à la hausse des frais technologiques liés aux initiatives du secteur, compensées en partie par la baisse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externe. Le ratio d'efficience s'établit à 60,3 % pour le deuxième trimestre de 2023 comparativement à 61,7 % pour le trimestre correspondant de 2022, une amélioration de 1,4 point de pourcentage. Les dotations aux pertes de crédit sont négligeables pour les deuxièmes trimestres de 2023 et de 2022.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine atteint 376 M$ pour le premier semestre de 2023 comparativement à 333 M$ pour la période correspondante de 2022, en hausse de 13 %. Le revenu total du secteur s'établit à 1 254 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2023, par rapport à 1 171 M$ pour le premier semestre de 2022, une hausse de 7 %. Le revenu net d'intérêts est en hausse de 152 M$ ou 62 %, ce qui s'explique par la hausse des taux d'intérêt. La diminution de 5 % des revenus tirés des services tarifés s'explique par la faiblesse des marchés boursiers comparativement au semestre correspondant de 2022, atténuée par des entrées nettes positives dans les diverses solutions. De plus, les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en baisse de 18 % par rapport à la même période en 2022 en raison de la diminution des transactions générant des commissions. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 736 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2023 par rapport à 717 M$ pour la période correspondante de 2022, une augmentation attribuable à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi qu'à la hausse des frais technologiques liés aux initiatives du secteur, compensées en partie par la baisse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externe. Par ailleurs, le ratio d'efficience pour le semestre terminé le 30 avril 2023 s'établit à 58,7 % et s'améliore de 2,5 points de pourcentage comparativement à 61,2 % pour le semestre correspondant de 2022. Les dotations aux pertes de crédit sont négligeables pour les premiers semestres de 2023 et de 2022.

Marchés financiers

(en équivalent imposable) [1]

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2023	2022 [2]	Variation %	**2023**	2022 [2]	Variation %
Résultats d'exploitation						
Marchés mondiaux						
Titres de participation	**222**	287	(23)	**414**	570	(27)
Titres à revenu fixe	**97**	69	41	**248**	179	39
Produits de base et devises	**66**	40	65	**120**	80	50
	385	396	(3)	**782**	829	(6)
Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement	**287**	236	22	**579**	465	25
Revenu total [1]	**672**	632	6	**1 361**	1 294	5
Frais autres que d'intérêts	**283**	258	10	**570**	521	9
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**389**	374	4	**791**	773	2
Dotations aux pertes de crédit	**19**	(16)		**10**	(32)	
Résultat avant charge d'impôts	**370**	390	(5)	**781**	805	(3)
Charge d'impôts [1]	**102**	103	(1)	**215**	213	1
Résultat net	**268**	287	(7)	**566**	592	(4)
Actif moyen [3]	**172 361**	149 029	16	**172 819**	153 467	13
Prêts et acceptations moyens [3] (grandes entreprises seulement)	**28 804**	21 431	34	**27 921**	20 815	34
Prêts dépréciés nets [4]	**76**	3		**76**	3	
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations [4]	**0,3 %**	– %		**0,3 %**	– %	
Dépôts moyens [3]	**58 339**	45 203	29	**55 540**	46 346	20
Ratio d'efficience [4]	**42,1 %**	40,8 %		**41,9 %**	40,3 %	

(1) Le *Revenu total* et la *Charge d'impôts* du secteur des Marchés financiers sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Pour le trimestre terminé le 30 avril 2023, le *Revenu total* a été majoré de 130 M$ (50 M$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge d'impôts*. Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, le *Revenu total* a été majoré de 259 M$ (113 M$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

(2) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 268 M$ au deuxième trimestre de 2023, comparativement à 287 M$ au trimestre correspondant de 2022, en baisse de 7 %. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts, de 389 M$ pour le deuxième trimestre de 2023, est en hausse de 4 % par rapport au deuxième trimestre de 2022. Le revenu total se chiffre à 672 M$, contre 632 M$ au deuxième trimestre de 2022, une hausse de 40 M$ ou 6 %. Les revenus des marchés mondiaux diminuent de 3 % compte tenu de la baisse des revenus sur les titres de participation de 23 %, atténuée par la hausse des revenus sur les titres à revenu fixe ainsi que des revenus sur les produits de base et devises, de 41 % et 65 % respectivement. Les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement du deuxième trimestre de 2023 sont en hausse de 22 % par rapport au trimestre correspondant de 2022, compte tenu de l'augmentation des revenus tirés des activités de fusions et acquisitions ainsi que des revenus des services bancaires en lien avec la croissance des volumes de prêts et de l'accroissement de la marge sur les dépôts, facteurs atténués par une diminution des revenus liés aux activités sur les marchés des capitaux.

Les frais autres que d'intérêts du deuxième trimestre de 2023 s'établissent à 283 M$, en hausse de 10 % par rapport au deuxième trimestre de 2022. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, notamment attribuable à des hausses salariales et à la rémunération variable résultant de la croissance des revenus, ainsi que par l'augmentation des frais liés aux investissements technologiques, des frais de soutien aux opérations et des autres frais liés à l'accroissement des activités du secteur. Le ratio d'efficience qui s'élève à 42,1 % pour le deuxième trimestre de 2023 s'est détérioré et se compare à 40,8 % au trimestre correspondant de 2022. Pour le trimestre terminé le 30 avril 2023, le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 19 M$ comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 16 M$ au trimestre correspondant de 2022. Cette hausse s'explique par une augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de 9 M$ et sur les prêts non dépréciés de 26 M$ en lien avec des octrois de prêts et un contexte macroéconomique moins favorable au deuxième trimestre de 2023.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, le résultat net du secteur se chiffre à 566 M$, en baisse de 4 % par rapport à la période correspondante de 2022. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts, de 791 M$ au premier semestre de 2023, augmente de 2 % par rapport à la même période en 2022. Le revenu total s'établit à 1 361 M$ contre 1 294 M$, une hausse de 67 M$ ou 5 % par rapport au semestre correspondant de 2022. Les revenus des marchés mondiaux sont en baisse de 47 M$ ce qui s'explique par une diminution des revenus sur les titres de participation de 27 % alors que les revenus sur les titres à revenu fixe et sur les produits de base et devises augmentent de 39 % et 50 %, respectivement. Par ailleurs, les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement augmentent de 25 % par rapport au semestre correspondant de 2022, pour les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre.

Les frais autres que d'intérêts pour le semestre terminé le 30 avril 2023 sont en hausse de 9 % par rapport à la période correspondante de 2022, ce qui s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. Le ratio d'efficience s'élève à 41,9 % pour le semestre terminé le 30 avril 2023, comparativement à 40,3 % pour le premier semestre de 2022. Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 10 M$ au cours du premier semestre de 2023, comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 32 M$ pour la même période en 2022. L'augmentation des pertes de crédit sur les prêts non dépréciés a été partiellement compensée par des récupérations de pertes de crédit sur les prêts dépréciés plus importantes enregistrées au cours du premier semestre de 2023.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2023	2022	Variation %	**2023**	2022	Variation %
Revenu total						
Credigy	**108**	120	(10)	**245**	246	–
ABA Bank	**178**	164	9	**358**	322	11
International	**(1)**	1		**1**	2	
	285	285	–	**604**	570	6
Frais autres que d'intérêts						
Credigy	**33**	35	(6)	**69**	68	1
ABA Bank	**65**	52	25	**126**	99	27
International	**–**	1		**1**	1	
	98	88	11	**196**	168	17
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**187**	197	(5)	**408**	402	1
Dotations aux pertes de crédit						
Credigy	**20**	4		**51**	18	
ABA Bank	**6**	5	20	**10**	9	11
	26	9		**61**	27	
Résultat avant charge d'impôts	**161**	188	(14)	**347**	375	(7)
Charge d'impôts						
Credigy	**11**	17	(35)	**26**	34	(24)
ABA Bank	**22**	19	16	**46**	41	12
	33	36	(8)	**72**	75	(4)
Résultat net						
Credigy	**44**	64	(31)	**99**	126	(21)
ABA Bank	**85**	88	(3)	**176**	173	2
International	**(1)**	–		**–**	1	
	128	152	(16)	**275**	300	(8)
Actif moyen [1]	**22 562**	18 230	24	**22 076**	18 100	22
Prêts et créances moyens [1]	**18 369**	14 647	25	**18 151**	14 515	25
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)	**390**	376	4	**390**	376	4
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC [2]	**179**	80		**179**	80	
Dépôts moyens [1]	**10 586**	8 342	27	**10 193**	8 115	26
Ratio d'efficience [2]	**34,4 %**	30,9 %		**32,5 %**	29,5 %	

(1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur FSEU&I affiche un résultat net de 128 M$ au deuxième trimestre de 2023, par rapport à 152 M$ au trimestre correspondant de 2022, la stabilité du revenu total ayant été compensée par la hausse des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. Le revenu total du secteur de 285 M$ est stable comparativement au deuxième trimestre de 2022. Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, le secteur affiche un résultat net de 275 M$, par rapport à 300 M$ pour la période correspondante de 2022, une baisse de 8 % attribuable aux activités de la filiale Credigy.

Credigy

Le résultat net de la filiale Credigy de 44 M$ pour le deuxième trimestre de 2023 est en baisse de 20 M$ ou 31 % par rapport au trimestre correspondant de 2022, en raison de la diminution des revenus et de la hausse des dotations aux pertes de crédit. Le revenu total, qui se chiffre à 108 M$ pour le deuxième trimestre de 2023 comparativement à 120 M$ au trimestre correspondant de 2022, diminue principalement en raison d'une baisse de la marge liée au mixte de portefeuilles ainsi que d'une performance plus élevée de certains portefeuilles au deuxième trimestre de 2022, baisses en partie compensées par l'impact de la variation du taux de change. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 33 M$ pour le deuxième trimestre de 2023, une baisse de 2 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2022, principalement attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel. Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 16 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2022, en raison de l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur prêts non dépréciés en lien avec la croissance du portefeuille de prêts et la détérioration des paramètres de risques, ainsi que de l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés et sur les prêts DAC.

Le résultat net de la filiale Credigy de 99 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2023 est en baisse de 21 % par rapport à la période correspondante de 2022, en raison d'une augmentation des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts s'établit à 176 M$ pour le premier semestre de 2023, en baisse de 1 %. Le revenu total se chiffre à 245 M$ pour le premier semestre de 2023, comparativement à 246 M$ pour la période correspondante de 2022. La diminution du revenu net d'intérêts a été en partie contrebalancée par un revenu enregistré à la suite du prépaiement d'une facilité de crédit au premier trimestre de 2023, ainsi que par la croissance des revenus autres que d'intérêts en raison de l'impact défavorable de la réévaluation de la juste valeur de certains portefeuilles au cours du premier semestre de 2022. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 69 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2023, relativement stables par rapport à la même période en 2022. Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 33 M$ par rapport au premier semestre de 2022, pour les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre.

ABA Bank

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 85 M$ pour le deuxième trimestre de 2023 est en baisse de 3 M$ ou 3 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. La hausse du revenu total de 9 % s'explique par la croissance soutenue des prêts et des dépôts ainsi que par l'impact de la variation du taux de change, facteurs atténués par une hausse des taux d'intérêt sur les dépôts et par un recul des taux d'intérêt sur les prêts dans un contexte concurrentiel au Cambodge. Les frais autres que d'intérêts du deuxième trimestre de 2023 s'établissent à 65 M$, en hausse de 13 M$ ou 25 % par rapport au deuxième trimestre de 2022, en raison de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, notamment les salaires en lien avec la croissance du nombre d'employés, ainsi que de la hausse des frais d'occupation attribuable à la croissance des activités de la filiale et à l'ouverture de nouvelles succursales. Les dotations aux pertes de crédit, qui totalisent 6 M$ pour le deuxième trimestre de 2023, sont en hausse de 1 M$ par rapport au deuxième trimestre de 2022.

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 176 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2023 est en hausse de 2 % par rapport à la période correspondante de 2022. La croissance des activités de la filiale, principalement l'augmentation soutenue des prêts et des dépôts, explique la hausse de 11 % du revenu total par rapport au semestre correspondant de 2022. Cette augmentation a toutefois été atténuée par une hausse des taux d'intérêt sur les dépôts et par un recul des taux d'intérêt sur les prêts dans un contexte concurrentiel au Cambodge. Les frais autres que d'intérêts de la filiale s'établissent à 126 M$ pour le premier semestre de 2023, une hausse de 27 % par rapport au semestre correspondant de 2022, qui s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. Les dotations aux pertes de crédit de la filiale totalisent 10 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2023, une hausse de 1 M$ par rapport à la même période en 2022 qui provient de l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés compensée par la diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés.

Autres

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2023	2022 [1]	**2023**	2022 [1]
Résultats d'exploitation				
Revenu net d'intérêts [2]	**(167)**	(116)	**(309)**	(240)
Revenus autres que d'intérêts [2]	**(28)**	97	**(73)**	190
Revenu total	**(195)**	(19)	**(382)**	(50)
Frais autres que d'intérêts	**20**	44	**68**	66
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**(215)**	(63)	**(450)**	(116)
Dotations aux pertes de crédit	**3**	(1)	**2**	–
Résultat avant charge d'impôts	**(218)**	(62)	**(452)**	(116)
Charge (économie) d'impôts [2]	**(156)**	(56)	**(297)**	(117)
Résultat net (perte nette)	**(62)**	(6)	**(155)**	1
Participations ne donnant pas le contrôle	**(1)**	(1)	**(1)**	(1)
Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**(61)**	(5)	**(154)**	2
Éléments particuliers après impôts [3]	**–**	–	**24**	–
Résultat net (perte nette) – ajusté(e) [3]	**(62)**	(6)	**(131)**	1
Actif moyen [4]	**70 458**	71 404	**72 981**	69 935

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).

(2) Pour le trimestre terminé le 30 avril 2023, un montant de 76 M$ (49 M$ en 2022) est déduit du *Revenu net d'intérêts*, un montant de 56 M$ (3 M$ en 2022) est déduit des *Revenus autres que d'intérêts* et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts.* Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, le *Revenu net d'intérêts* a été déduit de 154 M$ (109 M$ en 2022), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été déduits de 108 M$ (7 M$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. Ces ajustements comprennent le renversement de l'équivalent imposable du secteur des Marchés financiers et de la rubrique *Autres*. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(4) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche une perte nette de 62 M$ au deuxième trimestre de 2023, comparativement à une perte nette de 6 M$ pour le trimestre correspondant de 2022. La variation provient essentiellement de la diminution du revenu total et s'explique par des gains sur placements plus élevés enregistrés au deuxième trimestre de 2022. En contrepartie, les frais autres que d'intérêts sont en baisse comparativement au deuxième trimestre de 2022, notamment en raison de la diminution de la rémunération variable.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, la perte nette s'élève à 155 M$, comparativement à un résultat net de 1 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2022. La variation est attribuable à la diminution du revenu total et s'explique principalement par la contribution plus faible des activités de trésorerie et par des gains sur placements moins élevés au premier semestre de 2023. De plus, les éléments particuliers enregistrés au cours du semestre terminé le 30 avril 2023 liés aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada ont contribué à la hausse de la perte nette. Ces éléments particuliers comprennent une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. La perte nette ajustée de 131 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2023 se compare à un résultat net de 1 M$ pour le semestre correspondant de 2022.

Bilan consolidé

Résumé du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	**Au 30 avril 2023**	Au 31 octobre 2022	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**42 501**	31 870	33
Valeurs mobilières	**116 922**	109 719	7
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	**16 827**	26 486	(36)
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	**215 764**	206 744	4
Autres	**25 670**	28 921	(11)
	417 684	403 740	3
Passif et capitaux propres			
Dépôts	**281 514**	266 394	6
Autres	**112 801**	114 101	(1)
Dette subordonnée	**748**	1 499	(50)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**22 620**	21 744	4
Participations ne donnant pas le contrôle	**1**	2	(50)
	417 684	403 740	3

Actif

Au 30 avril 2023, la Banque a un actif total de 417,7 G$, comparativement à 403,7 G$ au 31 octobre 2022, une augmentation de 14,0 G$ ou 3 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, de 42,5 G$ au 30 avril 2023, augmentent de 10,6 G$ principalement en raison de l'augmentation des dépôts auprès de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine. Le niveau élevé de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières s'explique en partie par les liquidités excédentaires obtenues dans le cadre des politiques de détente monétaires déployées par les banques centrales depuis 2020.

Les valeurs mobilières de 116,9 G$ au 30 avril 2023 augmentent de 7,2 G$ par rapport au 31 octobre 2022. Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont en hausse de 5,7 G$ ou 7 %, hausse essentiellement attribuable aux titres de participation et aux titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, atténuée par la diminution des titres émis ou garantis par le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays. Les valeurs mobilières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net sont également en hausse de 1,5 G$. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont diminué de 9,7 G$ par rapport au 31 octobre 2022, principalement en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie.

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, de 215,8 G$ au 30 avril 2023, augmentent de 9,1 G$ ou 4 % par rapport au 31 octobre 2022. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	**Au 30 avril 2023**	Au 31 octobre 2022	Au 30 avril 2022
Prêts et acceptations			
Hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires	**113 069**	109 648	103 987
Aux particuliers	**15 627**	15 804	15 463
Créances sur cartes de crédit	**2 433**	2 389	2 252
Aux entreprises et aux administrations publiques	**85 705**	79 858	73 242
	216 834	207 699	194 944
Provisions pour pertes de crédit	**(1 070)**	(955)	(915)
	215 764	206 744	194 029

Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) augmentent de 3,5 G$ ou 3 % par rapport au 31 octobre 2022 compte tenu des activités du secteur des Marchés financiers et de la filiale Credigy. Par rapport au 31 octobre 2022, les prêts aux particuliers sont en baisse alors que les créances sur cartes de crédit affichent une hausse. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 5,8 G$ ou 7 % par rapport au 31 octobre 2022 principalement en raison de la croissance des activités des Services aux entreprises, des services financiers aux grandes entreprises, des activités de trésorerie et de la filiale ABA Bank, facteurs compensés en partie par le remboursement de portefeuilles de prêts de la filiale Credigy.

Depuis un an, les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, ont augmenté de 21,8 G$ ou 11 %. Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) sont en hausse de 9,1 G$ ou 9 % compte tenu de la demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises et de la croissance des activités du secteur des Marchés financiers et des filiales ABA Bank et Credigy. Par rapport au 30 avril 2022, les prêts aux particuliers et les créances sur cartes de crédit sont en légère hausse. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 12,5 G$ ou 17 % depuis un an, essentiellement en raison des activités des Services aux entreprises, des services financiers aux grandes entreprises, des activités de trésorerie et de la filiale ABA Bank.

Les prêts dépréciés comprennent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues ainsi que les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) de la filiale Credigy. Au 30 avril 2023, les prêts dépréciés bruts sont de 1 204 M$, alors qu'ils s'élevaient à 1 271 M$ au 31 octobre 2022. Les prêts dépréciés nets se chiffrent à 944 M$ au 30 avril 2023 comparativement à 1 030 M$ au 31 octobre 2022. Par ailleurs, les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ont diminué de 2 M$ pour s'établir à 477 M$, contre 479 M$ au 31 octobre 2022. Cette diminution s'explique par la baisse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts du secteur de Gestion de patrimoine, du secteur des Marchés financiers et de la filiale ABA Bank, contrebalancée en partie par la hausse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des Services aux particuliers et aux entreprises ainsi que de la filiale Credigy (excluant les prêts DAC). Les prêts DAC nets s'établissent à 467 M$ au 30 avril 2023, alors qu'ils se chiffraient à 551 M$ au 31 octobre 2022, en baisse en raison d'échéances et de remboursements de certains portefeuilles.

Les autres actifs de 25,7 G$ au 30 avril 2023 sont en baisse de 3,2 G$ depuis le 31 octobre 2022 principalement en raison de la diminution des instruments financiers dérivés, qui affichent une baisse de 4,4 G$. Cette diminution a été contrebalancée par la hausse des autres actifs, notamment les débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments, ainsi que les intérêts et dividendes à recevoir.

Passif

La Banque a un passif total de 395,1 G$ au 30 avril 2023 comparativement à 382,0 G$ au 31 octobre 2022.

Au 30 avril 2023, les dépôts de la Banque s'établissent à 281,5 G$ comparativement à 266,4 G$ au 31 octobre 2022, une augmentation de 15,1 G$ ou 6 % par rapport au 31 octobre 2022. Les dépôts des particuliers de 85,6 G$ au 30 avril 2023 sont en hausse de 6,8 G$ par rapport au 31 octobre 2022. Cette hausse provient principalement de la croissance des activités des Services aux particuliers, du secteur de Gestion de patrimoine, du secteur des Marchés financiers et de la filiale ABA Bank.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 191,8 G$ au 30 avril 2023 augmentent de 7,6 G$ par rapport au 31 octobre 2022. La hausse provient des activités de financement du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie, dont 2,6 G$ au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques; elle a été atténuée par une baisse des dépôts provenant des activités des Services aux entreprises et du secteur de Gestion de patrimoine. Les dépôts des institutions de dépôts de 4,2 G$ au 30 avril 2023 enregistrent une hausse de 0,8 G$ par rapport au 31 octobre 2022 provenant des activités de financement de la trésorerie.

Les autres passifs de 112,8 G$ au 30 avril 2023 sont en baisse de 1,3 G$ comparativement au 31 octobre 2022, essentiellement en raison de la diminution de 3,1 G$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert et de 2,7 G$ des instruments financiers dérivés, atténuée par une augmentation de 4,6 G$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées.

Enfin, la diminution de la dette subordonnée depuis le 31 octobre 2022 provient du rachat par la Banque, le 1er février 2023, des billets à moyen terme d'un montant de 750 M$.

Capitaux propres

Au 30 avril 2023, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque s'établissent à 22,6 G$, en hausse de 0,9 G$ par rapport au 31 octobre 2022. Cette augmentation s'explique par le résultat net déduction faite des dividendes et par les émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions. Ces augmentations ont été en partie compensées par les réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que par la variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Le 2 mai 2023, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et a donc cessé, à partir de cette date, la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M$. Suite à l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M$ sera enregistré dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats et sera présenté dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles au cours du troisième trimestre de 2023. Au 30 avril 2023, le pourcentage de participation de la Banque dans TMX s'établit à 2,5 %.

Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 53 et 54 du Rapport annuel 2022.

Pour plus de détails sur les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés, les garanties, les engagements et les entités structurées, se reporter aux notes 8, 26 et 27 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Impôts sur le résultat

Avis de cotisation
En mars 2023, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 90 M$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2018.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 875 M$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2017.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2018, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 30 avril 2023.

Mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada
Le 4 novembre 2022, le Gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluent un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 a reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées à la date de présentation de l'information financière, une charge d'impôts de 32 M$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, ont été comptabilisées dans les états financiers consolidés au 30 avril 2023.

Propositions législatives

Dans son budget du 28 mars 2023, le gouvernement du Canada a proposé d'introduire certaines mesures fiscales applicables à la Banque. Ces mesures incluent le refus de la déduction pour dividendes reçus après 2023 sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché pour fins fiscales, l'application d'un impôt de 2 % de la valeur nette des capitaux propres rachetés à compter du 1er janvier 2024, ainsi que l'intention du gouvernement de mettre en œuvre les règles du Pilier Deux (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les exercices débutant à compter du 31 décembre 2023. Ces mesures proposées ne sont pas encore incluses dans un projet de loi à la date de présentation de l'information financière.

Le budget fédéral du 28 mars 2023 comprenait également une autre mesure fiscale sur des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH). Le 20 avril 2023, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-47 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* pour mettre en œuvre, entre autres, ces modifications relatives à la TPS/TVH pour les cartes de paiement. La modification à la *Loi sur la taxe d'accise* n'étant pas quasi-certaine à la date de présentation de l'information financière, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 30 avril 2023.

Gestion du capital

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2022 aux pages 55 à 64.

Accord de Bâle

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 12,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 14,5 %. Pour de plus amples renseignements sur le calcul des ratios, se reporter à la page 56 du Rapport annuel 2022. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure de 3,0 % établies par le BSIF. Le 8 décembre 2022, le BSIF a augmenté la fourchette de la réserve pour stabilité intérieure qui s'étendra dorénavant de 0 % à 4,0 % plutôt que de 0 % à 2,5 %, et a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passerait de 2,5 % à 3,0 % à compter du 1er février 2023. La réserve pour stabilité intérieure est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %. Le 1er février 2023, le BSIF a augmenté le seuil minimal du ratio de levier en imposant une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI. Pour de plus amples renseignements sur le calcul du ratio de levier, se reporter à la page 57 du Rapport annuel 2022.

Au deuxième trimestre de 2023, la Banque a mis en œuvre les réformes de Bâle III telles qu'adoptées par le BSIF, notamment :

- des règles révisées pour l'approche standardisée et l'approche de notation interne (NI) pour le risque de crédit;
- une approche standardisée révisée pour le risque opérationnel;
- un plancher des fonds propres révisé;
- un cadre du ratio de levier révisé;
- des exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 révisées.

Les réformes de Bâle III affectent également le cadre de risque de marché et le cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) qui seront mis en œuvre au premier trimestre de 2024.

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que l'approche standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

Comme l'exige l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise les approches NI pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. La Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation (approche NI fondation) pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes sociétés ou aux institutions financières. Pour tous les autres types d'expositions traités selon une approche NI, la Banque utilise l'approche NI avancée. Selon l'approche NI fondation, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Selon l'approche NI avancée, la Banque peut utiliser sa propre estimation pour tous les paramètres de risque : PD, PCD et ECD. Selon les deux approches NI, les paramètres de risque sont assujettis à des limites plancher. Le risque de crédit de certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance est pondéré conformément à l'approche standardisée révisée, qui utilise des pondérations réglementaires prescrites. L'exposition aux titres de participation du portefeuille bancaire est également pondérée en fonction de l'approche standardisée révisée. Pour ce qui est des exigences de fonds propres liés aux opérations de titrisation, les méthodes de pondération du risque demeurent sensiblement inchangées.

En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque applique l'approche standardisée révisée, qui tient maintenant compte de son expérience en matière de pertes internes liées au risque opérationnel pour le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

Le risque de marché et les méthodes de pondération pour les exigences de fonds propres en regard du risque de CVA demeurent inchangés jusqu'au premier trimestre de 2024. L'actif pondéré en fonction des risques de marché est déterminé principalement selon l'approche des modèles internes, tandis que l'approche standardisée est utilisée pour évaluer le risque spécifique de taux d'intérêt. L'actif pondéré en fonction du risque de CVA est déterminé selon l'approche standardisée prescrite.

La Banque doit également respecter les exigences liées à la mise à jour du plancher des fonds propres, qui établit le seuil réglementaire des fonds propres selon l'approche standardisée révisée de Bâle III. Si l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les exigences de Bâle III est inférieur au seuil réglementaire, l'écart est ajouté à l'actif pondéré en fonction des risques. Le BSIF permet l'adoption progressive d'un coefficient de plancher sur une période de trois ans dont la valeur initiale est de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmentera de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2026. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques.

La mise en œuvre des réformes de Bâle III a eu une incidence positive sur le ratio des fonds propres CET1 de la Banque, qui a augmenté de 44 pbs. Au 30 avril 2023, la Banque n'avait pas subi les effets de l'application de la mise à jour du plancher des fonds propres. Enfin, l'application du cadre du ratio de levier révisé n'a pas eu d'incidence importante sur la Banque.

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Au 30 avril 2023, l'ensemble des instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause FPUNV.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice TLAC du BSIF. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 24,5 % (incluant la réserve pour stabilité intérieure) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. Le ratio TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques et le ratio de levier TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale. Au 30 avril 2023, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne s'élève à 15,4 G$ (12,8 G$ au 31 octobre 2022).

Exigences – Ratios des fonds propres [1], de levier [1] et TLAC [2] réglementaires

	Exigences au 30 avril 2023							
	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Minimum établi par le CBCB	Surcharge relative aux BISI	Minimum établi par le BSIF [3]	Réserve pour stabilité intérieure [4]	Minimum établi par le BSIF [3], y compris la réserve pour stabilité intérieure	Ratios au 30 avril 2023
Ratios des fonds propres								
CET1	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1,0 %	8,0 %	3,0 %	11,0 %	13,3 %
catégorie 1	6,0 %	2,5 %	8,5 %	1,0 %	9,5 %	3,0 %	12,5 %	16,0 %
total	8,0 %	2,5 %	10,5 %	1,0 %	11,5 %	3,0 %	14,5 %	16,9 %
Ratio de levier	3,0 %	s.o.	3,0 %	0,5 %	3,5 %	s.o.	3,5 %	4,2 %
Ratio TLAC	21,5 %	s.o.	21,5 %	s.o.	21,5 %	3,0 %	24,5 %	29,3 %
Ratio de levier TLAC	6,75 %	s.o.	6,75 %	0,5 %	7,25 %	s.o.	7,25 %	7,8 %

s.o. Sans objet
(1) Les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.
(2) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.
(3) Les ratios des fonds propres et le ratio TLAC incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BISI. Le 1er février 2023, le BSIF a augmenté le minimum du ratio de levier et du ratio de levier TLAC en imposant une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % (surcharge relative aux BISI).
(4) Le 8 décembre 2022, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passerait de 2,5 % à 3,0 % à compter du 1er février 2023.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la réserve pour stabilité intérieure. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. En réponse à l'impact de la pandémie de COVID-19, le 27 mars 2020, le BSIF avait annoncé une série d'ajustements réglementaires pour soutenir la résilience financière et opérationnelle des banques. Pour de plus amples renseignements sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2022 et sur les mesures d'assouplissement instaurées en réponse à la pandémie de COVID-19 encore en vigueur au 31 octobre 2022, se reporter à la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2022 aux pages 58 et 59. Les révisions apportées par le BSIF à ses règles de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements dans le cadre des réformes de Bâle III ont pris effet au deuxième trimestre de 2023, sauf celles visant le cadre de risque de marché et le cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA), qui prendront effet au premier trimestre de 2024 tel que décrit précédemment. En outre, depuis le 1er novembre 2022, aucun autre fait nouveau important en matière de réglementation n'est à considérer.

Activités de gestion

Le 12 décembre 2022, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 11 décembre 2023. La Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires au cours du semestre terminé le 30 avril 2023.

Le 1er février 2023, la Banque a racheté les billets à moyen terme pour un montant de 750 M$ échéant le 1er février 2028. Ces instruments avaient été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 janvier 2023.

Dividendes

Le 30 mai 2023, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 1,02 $ par action ordinaire, en hausse de 5 cents ou 5 %, payable le 1er août 2023 aux actionnaires inscrits le 26 juin 2023.

Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

		Au 30 avril 2023
	Nombre d'actions ou de BCRL [1]	M$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres		
BCRL – Série 1	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500
	1 500 000	1 500
	67 500 000	3 150
Actions ordinaires	337 719 583	3 261
Options d'achat d'actions	12 170 881	

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).

Au 26 mai 2023, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 337 869 397 et le nombre d'options en cours est de 11 977 728. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme échéant le 16 août 2032, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 $; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 $ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 868 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 72,0 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 30 avril 2023.

Variation des fonds propres réglementaires [1]

(en millions de dollars canadiens)	Semestre terminé le 30 avril 2023
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	
Solde au début	14 818
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	54
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	5
Rachat d'actions ordinaires	–
Autres surplus d'apport	9
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(735)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 729
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	239
Autres	(191)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	(25)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	24
Autres	1
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	5
Autres, y compris les ajustements réglementaires	
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	27
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts)	(7)
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF	(61)
Variation des autres ajustements réglementaires	–
Solde à la fin	15 892
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Solde au début	3 143
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	–
Rachats de fonds propres	–
Autres, y compris des ajustements réglementaires	2
Solde à la fin	3 145
Total des fonds propres de catégorie 1	19 037
Fonds propres de catégorie 2	
Solde au début	1 766
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	–
Rachat de fonds propres	(750)
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	–
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	(11)
Autres, y compris des ajustements réglementaires	68
Solde à la fin	1 073
Total des fonds propres réglementaires	20 110

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 2,3 G$ pour s'établir à 119,1 G$ au 30 avril 2023, comparativement à 116,8 G$ au 31 octobre 2022. Cette augmentation découle principalement de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques et de la détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts, atténuée par la variation de change et par les changements de méthode découlant de la mise en œuvre des réformes de Bâle III, notamment pour le risque opérationnel et pour le risque de crédit. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs [1]

(en millions de dollars canadiens)				Trimestre terminé le	
			30 avril 2023	31 janvier 2023	31 octobre 2022
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	**Risque de crédit de contrepartie**	**Total**	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	**94 261**	**6 559**	**100 820**	96 141	91 229
Taille du portefeuille	**959**	**(387)**	**572**	4 439	2 405
Qualité du portefeuille	**609**	**342**	**951**	697	93
Mises à jour des modèles	**116**	**–**	**116**	172	300
Méthode et politique	**(1 288)**	**237**	**(1 051)**	106	339
Acquisitions et cessions	**–**	**–**	**–**	–	–
Variation de change	**519**	**59**	**578**	(735)	1 775
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	**95 176**	**6 810**	**101 986**	100 820	96 141
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			**5 960**	6 025	5 696
Variation des niveaux de risque [2]			**(900)**	(65)	329
Mises à jour des modèles			**–**	–	–
Méthode et politique			**–**	–	–
Acquisitions et cessions			**–**	–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			**5 060**	5 960	6 025
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			**15 033**	14 674	14 452
Variation des niveaux de risque			**93**	359	222
Méthode et politique			**(3 061)**	–	–
Acquisitions et cessions			**–**	–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			**12 065**	15 033	14 674
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			**119 111**	121 813	116 840

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les disfonctionnements liés aux modèles. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, la Banque a mis à jour les modèles de certains portefeuilles de prêts aux particuliers, de prêts hypothécaires et de prêts autres que particuliers.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2023, la Banque a achevé la mise en œuvre des exigences des réformes de Bâle III relatives au risque de crédit, au risque opérationnel et au plancher des fonds propres.

Ratios des fonds propres réglementaires, de levier et TLAC

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,3 %, à 16,0 % et à 16,9 % au 30 avril 2023, comparativement à des ratios de 12,7 %, de 15,4 % et de 16,9 %, respectivement, au 31 octobre 2022. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 et du ratio des fonds propres de catégorie 1 depuis le 31 octobre 2022 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, aux émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions ainsi qu'à l'incidence positive de la mise en œuvre des réformes de Bâle III relativement au cadre de risque de crédit et au cadre de risque opérationnel. Ces facteurs ont été atténués en partie par la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques et la fin de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues mise en place par le BSIF au début de la pandémie de COVID-19. Le ratio du total des fonds propres demeure inchangé. La contribution positive nette des facteurs qui ont influé sur le ratio des fonds propres CET1 et le ratio des fonds propres de catégorie 1 est compensée par le rachat de billets à moyen terme pour un montant de 750 M$ le 1er février 2023.

Le ratio de levier en date du 30 avril 2023 s'établit à 4,2 %, comparativement à 4,5 % au 31 octobre 2022. La diminution du ratio de levier est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'exposition totale et à la fin de la mesure temporaire permise par le BSIF concernant l'exclusion des réserves de banques centrales du calcul de l'exposition aux fins du ratio de levier. Ces facteurs ont été atténués en partie par la croissance des fonds propres de catégorie 1.

Au 30 avril 2023, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissent, respectivement, à 29,3 % et à 7,8 %, comparativement à 27,7 % et à 8,1 %, respectivement, au 31 octobre 2022. L'augmentation du ratio TLAC est attribuable aux mêmes facteurs décrits pour le ratio du total des fonds propres ainsi qu'aux émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC au cours de la période. La diminution du ratio de levier TLAC est attribuable aux mêmes facteurs que ceux décrits pour le ratio de levier, compensés en partie par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC.

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2023, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Capital réglementaire [1], ratio de levier [1] et TLAC [2]

(en millions de dollars canadiens)	**Au 30 avril 2023**	Au 31 octobre 2022
Fonds propres		
CET1	**15 892**	14 818
catégorie 1	**19 037**	17 961
total	**20 110**	19 727
Actif pondéré en fonction des risques	**119 111**	116 840
Exposition totale	**448 584**	401 780
Ratios des fonds propres		
CET1	**13,3 %**	12,7 %
catégorie 1	**16,0 %**	15,4 %
total	**16,9 %**	16,9 %
Ratio de levier	**4,2 %**	4,5 %
TLAC disponible	**34 886**	32 351
Ratio TLAC	**29,3 %**	27,7 %
Ratio de levier TLAC	**7,8 %**	8,1 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF. Les données au 31 octobre 2022 étaient calculées en tenant compte de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues et de la mesure temporaire concernant l'exclusion des réserves de banques centrales mises en place par le BSIF, en réponse à la pandémie de COVID-19. Ces dispositions ont cessé de s'appliquer le 1er novembre 2022 et le 1er avril 2023, respectivement.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

Gestion des risques

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables. Certains risques sont présentés ci-après. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022, aux pages 65 à 105. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 5 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Depuis le 2 mars 2022, la Banque du Canada a relevé son taux directeur à huit reprises, ce dernier passant de 0,25 % à 4,50 % en moins d'un an. Cette hausse rapide des taux, qui a pour but principal de contrer l'inflation au Canada, exerce une pression sur la capacité des emprunteurs à effectuer leurs versements, notamment celle des titulaires d'hypothèques à taux variable ou dont le terme arrive à échéance. Depuis le 8 mars 2023, la Banque du Canada maintient son taux directeur à 4,50 % et a annoncé qu'elle allait continuer d'analyser l'évolution de l'économie et les répercussions de la remontée rapide des taux d'intérêt.

Faits nouveaux en matière de réglementation
La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2022, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022, aux pages 77 et 78. En outre, depuis le 1er novembre 2022, les faits nouveaux en matière de réglementation ci-dessous sont également à considérer.

Le 15 décembre 2022, le BSIF a confirmé que le taux d'intérêt admissible sur les prêts hypothécaires non assurés (c'est-à-dire les prêts hypothécaires résidentiels assortis d'une mise de fonds d'au moins 20 %) demeurera le plus élevé entre le taux d'intérêt contractuel majoré de 2 % et un taux plancher établi à 5,25 %. Le BSIF a bien conscience que la reprise économique du pays passe indéniablement par un système financier solide capable de soutenir la population canadienne dans le contexte actuel et que les conditions du marché immobilier au Canada pourraient accentuer le risque financier qui pèse sur les prêteurs. Le taux d'intérêt admissible minimal offre une marge de sécurité supplémentaire qui garantit que les emprunteurs auraient la capacité d'effectuer leurs versements hypothécaires si la situation devait évoluer, comme par exemple, en cas de diminution du revenu ou d'augmentation des taux d'intérêt.

Le 1er janvier 2023, la *Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens* est entrée en vigueur. Cette loi, qui sera en vigueur jusqu'au 1er janvier 2025, a pour but de favoriser l'accès à la propriété pour les Canadiens et de diminuer les achats spéculatifs qui risqueraient de faire augmenter le prix des propriétés dans certains marchés déjà en surchauffe. Le 27 mars 2023, la loi a été amendée afin d'assouplir les règles et conditions permettant à des non-Canadiens désirant s'établir au Canada d'acheter un immeuble résidentiel.

En janvier 2023, le BSIF a lancé une consultation publique sur la ligne directrice B-20 - *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels*, en commençant par une consultation initiale sur les mesures de remboursement de la dette afin d'atténuer les risques découlant de l'endettement élevé des consommateurs. Pour donner suite à la consultation publique, une réponse de l'industrie coordonnée par l'Association des banquiers canadiens a été remise au BSIF en avril 2023.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle [1]

(en millions de dollars canadiens)								Au 30 avril 2023
	Montants utilisés [2]	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension [3]	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan [4]	Total	Approche standardisée [5]	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	73 973	8 984	–	–	–	82 957	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	2 508	11 759	–	–	–	14 267	– %	100 %
Particuliers – autres	13 411	2 652	–	–	33	16 096	13 %	87 %
	89 892	23 395	–	–	33	113 320		
Autres que particuliers								
Entreprises	90 839	26 765	39 056	372	5 390	162 422	16 %	84 %
États souverains	69 310	5 938	64 014	–	331	139 593	3 %	97 %
Institutions financières	6 789	957	90 381	1 228	1 525	100 880	16 %	84 %
	166 938	33 660	193 451	1 600	7 246	402 895		
Portefeuille de négociation	–	–	–	12 063	–	12 063	2 %	98 %
Titrisation	4 899	–	–	–	4 468	9 367	86 %	14 %
Total – Risque de crédit brut	261 729	57 055	193 451	13 663	11 747	537 645	12 %	88 %
Approche standardisée [5]	31 636	1 148	25 948	1 215	4 397	64 344		
Approche NI	230 093	55 907	167 503	12 448	7 350	473 301		
Total – Risque de crédit brut	261 729	57 055	193 451	13 663	11 747	537 645	12 %	88 %

(en millions de dollars canadiens)								Au 31 octobre 2022
	Montants utilisés [2]	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension [3]	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan [4]	Total	Approche standardisée [5]	Approche NI avancée
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	73 324	8 616	–	–	–	81 940	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	2 483	6 920	–	–	–	9 403	– %	100 %
Particuliers – autres	17 526	2 688	–	–	35	20 249	25 %	75 %
	93 333	18 224	–	–	35	111 592		
Autres que particuliers								
Entreprises	81 763	29 811	36 194	322	5 538	153 628	13 %	87 %
États souverains	56 253	5 821	68 906	–	326	131 306	2 %	98 %
Institutions financières	7 200	166	76 856	1 150	754	86 126	19 %	81 %
	145 216	35 798	181 956	1 472	6 618	371 060		
Portefeuille de négociation	–	–	–	13 662	–	13 662	2 %	98 %
Titrisation	4 409	–	–	–	4 373	8 782	80 %	20 %
Total – Risque de crédit brut	242 958	54 022	181 956	15 134	11 026	505 096	12 %	88 %
Approche standardisée [5]	30 704	311	24 783	1 308	4 610	61 716		
Approche NI avancée	212 254	53 711	157 173	13 826	6 416	443 380		
Total – Risque de crédit brut	242 958	54 022	181 956	15 134	11 026	505 096	12 %	88 %

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et coentreprises, les immeubles et actifs assortis du droit d'utilisation, les goodwills, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.
(3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.
(4) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
(5) Incluent les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires – Deuxième trimestre 2023 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Deuxième trimestre 2023 » disponibles sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Depuis quelques années, en raison de la pandémie de COVID-19 et de son impact sur les économies mondiales et locales, la Banque fait face à un contexte volatile. À cette incertitude, se sont ajoutés la guerre russo-ukrainienne qui affecte les marchés économiques et financiers mondiaux et exacerbe la situation économique actuelle, ainsi que des problèmes tels que la hausse de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et la VaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)					Au 30 avril 2023
		Mesures du risque de marché			
	Solde au bilan	Négociation [1]	Autres que de négociation [2]	Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	42 501	651	22 976	18 874	Taux d'intérêt [3]
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	93 111	91 666	1 445	–	Taux d'intérêt [3] et actions
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 712	–	9 712	–	Taux d'intérêt [3] et actions [4]
Au coût amorti	14 099	–	14 099	–	Taux d'intérêt [3]
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	16 827	–	16 827	–	Taux d'intérêt [3] [5]
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	215 764	11 167	204 597	–	Taux d'intérêt [3]
Instruments financiers dérivés	14 058	12 718	1 340	–	Taux d'intérêt et taux de change
Actif au titre des prestations définies	470	–	470	–	Autres
Autres	11 142	427	–	10 715	
	417 684	116 629	271 466	29 589	
Passifs					
Dépôts	281 514	18 617	262 897	–	Taux d'intérêt [3]
Acceptations	6 567	–	6 567	–	Taux d'intérêt [3]
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 721	18 721	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	38 057	–	38 057	–	Taux d'intérêt [3] [5]
Instruments financiers dérivés	16 865	16 540	325	–	Taux d'intérêt et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	25 982	9 958	16 024	–	Taux d'intérêt [3]
Passif au titre des prestations définies	116	–	116	–	Autres
Autres	6 493	–	77	6 416	Taux d'intérêt [3]
Dette subordonnée	748	–	748	–	Taux d'intérêt [3]
	395 063	63 836	324 811	6 416	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation présenté aux pages suivantes et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.
(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.
(4) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés.
(5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2022

		Mesures du risque de marché			
	Solde au bilan	Négociation [1]	Autres que de négociation [2]	Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 870	837	20 269	10 764	Taux d'intérêt [3]
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	87 375	85 805	1 570	–	Taux d'intérêt [3] et actions [4]
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 828	–	8 828	–	Taux d'intérêt [3] et actions [5]
Au coût amorti	13 516	–	13 516	–	Taux d'intérêt [3]
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	26 486	–	26 486	–	Taux d'intérêt [3] [6]
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	206 744	9 914	196 830	–	Taux d'intérêt [3]
Instruments financiers dérivés	18 547	16 968	1 579	–	Taux d'intérêt [7] et taux de change [7]
Actif au titre des prestations définies	498	–	498	–	Autres [8]
Autres	9 876	405	–	9 471	
	403 740	113 929	269 576	20 235	
Passifs					
Dépôts	266 394	15 422	250 972	–	Taux d'intérêt [3]
Acceptations	6 541	–	6 541	–	Taux d'intérêt [3]
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	21 817	21 817	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	33 473	–	33 473	–	Taux d'intérêt [3] [6]
Instruments financiers dérivés	19 632	18 909	723	–	Taux d'intérêt [7] et taux de change [7]
Passifs relatifs à des créances cédées	26 277	9 927	16 350	–	Taux d'intérêt [3]
Passif au titre des prestations définies	111	–	111	–	Autres [8]
Autres	6 250	–	77	6 173	Taux d'intérêt [3]
Dette subordonnée	1 499	–	1 499	–	Taux d'intérêt [3]
	381 994	66 075	309 746	6 173	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation présenté à la page suivante et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.
(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.
(4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.
(5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés.
(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
(7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.
(8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, ainsi que la SVaR totale de négociation, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue à la suite de la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR et SVaR des portefeuilles de négociation (1) (2)

(en millions de dollars canadiens)							Trimestre terminé le			Semestre terminé le
				30 avril 2023	31 janvier 2023		30 avril 2022		**30 avril 2023**	30 avril 2022
	Bas	**Haut**	**Moyenne**	**À la fin**	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	**Moyenne**	Moyenne
Taux d'intérêt	**(5,4)**	**(8,6)**	**(6,5)**	**(6,3)**	(6,7)	(6,3)	(4,8)	(4,6)	**(6,6)**	(6,0)
Taux de change	**(0,9)**	**(4,1)**	**(2,2)**	**(3,3)**	(2,3)	(2,0)	(1,5)	(1,5)	**(2,2)**	(1,5)
Actions	**(5,1)**	**(10,0)**	**(7,7)**	**(6,5)**	(7,1)	(5,8)	(6,9)	(8,5)	**(7,4)**	(6,5)
Contrats sur produits de base	**(0,8)**	**(1,5)**	**(1,1)**	**(1,4)**	(1,0)	(0,9)	(0,9)	(0,8)	**(1,1)**	(0,8)
Effet de diversification (3)	**n.s.**	**n.s.**	**8,8**	**9,1**	8,5	7,4	6,6	6,7	**8,6**	7,7
VaR totale de négociation	**(6,7)**	**(12,3)**	**(8,7)**	**(8,4)**	(8,6)	(7,6)	(7,5)	(8,7)	**(8,7)**	(7,1)
SVaR totale de négociation	**(10,3)**	**(20,5)**	**(14,2)**	**(11,3)**	(18,3)	(11,6)	(12,7)	(18,5)	**(16,2)**	(10,9)

n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.
(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(2) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR et la SVaR quotidiennes, selon un niveau de confiance de 99 %.
(3) La VaR totale de négociation est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

La VaR totale de négociation moyenne est demeurée stable à 8,7 M$ au deuxième trimestre de 2023 comparativement à 8,6 M$ pour le premier trimestre de 2023. La SVaR totale de négociation moyenne a connu une baisse, passant de 18,3 M$ à 14,2 M$ entre le premier et le deuxième trimestre de 2023 en raison d'une diminution du risque de taux d'intérêt et du risque sur actions.

Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Le graphique suivant illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 92 % des jours du trimestre terminé le 30 avril 2023. De plus, un jour a été marqué par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M$. Aucune de ces pertes n'excédait la VaR.

Trimestre terminé le 30 avril 2023
(en millions de dollars canadiens)

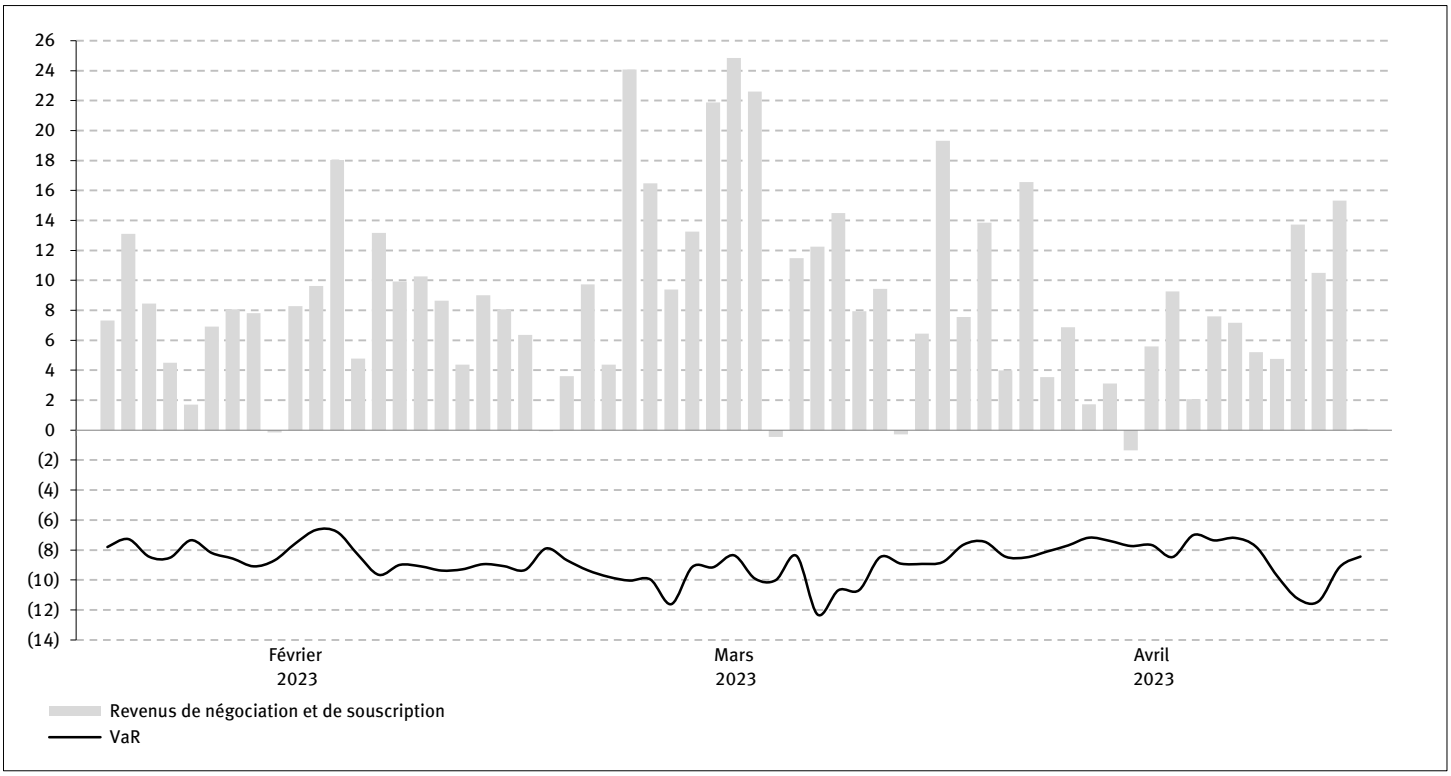

Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)
Le tableau suivant illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2023			Au 31 octobre 2022		
	Dollar canadien	**Autres devises**	**Total**	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	**(278)**	**7**	**(271)**	(191)	(24)	(215)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	**232**	**4**	**236**	179	27	206
Effet sur le revenu net d'intérêts						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	**95**	**–**	**95**	128	2	130
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	**(123)**	**–**	**(123)**	(141)	(2)	(143)

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque.

Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Faits nouveaux en matière de réglementation
La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2022, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022, à la page 91. En outre, depuis le 1er novembre 2022, les faits nouveaux en matière de réglementation ci-dessous sont également à considérer.

Le 7 novembre 2022, le BSIF a publié la nouvelle ligne directrice *Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité*. Le BSIF se fonde en grande partie sur les relevés réglementaires produits par les institutions financières pour évaluer leur sûreté et leur solidité. Ce projet de ligne directrice a donc pour but de mieux informer les auditeurs et les institutions des vérifications à effectuer sur leurs relevés réglementaires, et ce, afin de clarifier et d'harmoniser les attentes du BSIF en matière d'assurance pour l'ensemble des institutions financières. Le projet de ligne directrice porte notamment sur l'assurance que doit fournir un audit externe, l'attestation de la haute direction, l'assurance que doit fournir un audit interne et les dates d'entrée en vigueur visées. La Banque participe activement à cette consultation.

Le 1er avril 2023, les révisions de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF sont entrées en vigueur. Le BSIF a apporté des changements afin d'améliorer la sensibilité au risque et de s'assurer que les institutions financières détiennent suffisamment de trésorerie ou d'autres investissements liquides pour répondre à des demandes de liquidité éventuelles et pour soutenir l'octroi continu de prêts, particulièrement en période de stress financier.

Gestion des liquidités
Actifs liquides
Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides [1]

(en millions de dollars canadiens)					Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
	Actifs liquides appartenant à la Banque [2]	Actifs liquides reçus [3]	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés [4]	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	42 501	–	42 501	7 285	35 216	24 180
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	33 200	33 258	66 458	48 242	18 216	25 894
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	13 078	6 563	19 641	13 442	6 199	8 421
Autres titres de créance	11 602	3 731	15 333	3 093	12 240	9 809
Titres de participation	59 042	49 222	108 264	76 965	31 299	27 291
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	12 815	–	12 815	8 054	4 761	5 582
Au 30 avril 2023	172 238	92 774	265 012	157 081	107 931	
Au 31 octobre 2022	153 384	92 257	245 641	144 464		101 177

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	59 418	52 544
Filiales canadiennes	11 049	14 576
Filiales et succursales étrangères	37 464	34 057
	107 931	101 177

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	54 503	49 466
Dollar américain	31 981	24 871
Autres devises	21 447	26 840
	107 931	101 177

Portefeuille d'actifs liquides [1] – Moyenne [5]

(en millions de dollars canadiens)					Trimestre terminé le	
					30 avril 2023	31 octobre 2022
	Actifs liquides appartenant à la Banque [2]	Actifs liquides reçus [3]	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés [4]	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	42 428	–	42 428	7 717	34 711	29 994
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	35 732	33 913	69 645	47 257	22 388	25 487
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	14 266	6 826	21 092	14 559	6 533	7 749
Autres titres de créance	11 601	3 746	15 347	3 202	12 145	10 316
Titres de participation	56 637	48 739	105 376	77 491	27 885	24 386
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	12 369	–	12 369	7 589	4 780	4 639
	173 033	93 224	266 257	157 815	108 442	102 571

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.
(3) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.
(4) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.
(5) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

Sommaire des actifs grevés et non grevés [1]

(en millions de dollars canadiens)						Au 30 avril 2023
		Actifs grevés [2]		Actifs non grevés	Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres [3]	Disponibles pour garantie	Autres [4]		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	416	6 869	35 216	–	42 501	1,8
Valeurs mobilières	48 968	–	67 954	–	116 922	11,7
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	16 827	–	–	16 827	4,0
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	40 279	–	4 761	170 724	215 764	9,6
Instruments financiers dérivés	–	–	–	14 058	14 058	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	146	146	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 508	1 508	–
Goodwill	–	–	–	1 518	1 518	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 333	1 333	–
Autres actifs	–	–	–	7 107	7 107	–
	89 663	23 696	107 931	196 394	417 684	27,1

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2022
		Actifs grevés [2]		Actifs non grevés	Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres [3]	Disponibles pour garantie	Autres [4]		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	295	7 395	24 180	–	31 870	1,9
Valeurs mobilières	42 972	–	66 747	–	109 719	10,6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	21 818	4 668	–	26 486	5,4
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	37 426	–	5 582	163 736	206 744	9,3
Instruments financiers dérivés	–	–	–	18 547	18 547	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	140	140	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 397	1 397	–
Goodwill	–	–	–	1 519	1 519	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 360	1 360	–
Autres actifs	–	–	–	5 958	5 958	–
	80 693	29 213	101 177	192 657	403 740	27,2

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.
(3) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
(4) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le LCR se calcule en divisant le montant total des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) par le montant total des sorties nettes de trésorerie. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Le tableau de la page suivante présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 30 avril 2023 est de 155 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à court terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme [1] [2]

(en millions de dollars canadiens)			Trimestre terminé le
		30 avril 2023	31 janvier 2023
	Valeur non pondérée [3] **totale (moyenne)**	**Valeur pondérée** [4] **totale (moyenne)**	Valeur pondérée [4] totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
Total des HQLA	**s.o.**	**77 354**	80 159
Sorties de trésorerie			
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	**73 355**	**10 080**	8 829
Dépôts stables	**27 822**	**835**	850
Dépôts moins stables	**45 533**	**9 245**	7 979
Financement institutionnel non garanti, dont :	**99 230**	**54 145**	55 111
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	**29 578**	**7 202**	7 387
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**58 272**	**35 563**	35 961
Dettes non garanties	**11 380**	**11 380**	11 763
Financement institutionnel garanti	**s.o.**	**20 652**	24 610
Exigences supplémentaires dont :	**58 769**	**14 784**	14 746
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**17 132**	**7 577**	7 514
Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	**1 289**	**1 289**	1 662
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	**40 348**	**5 918**	5 570
Autres engagements de crédit contractuels	**1 809**	**763**	790
Autres engagements de crédit conditionnels	**122 635**	**1 848**	1 809
Total des sorties de trésorerie	**s.o.**	**102 272**	105 895
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (par ex. prise en pension)	**107 759**	**27 060**	27 683
Entrées liées aux expositions pleinement productives	**10 120**	**6 598**	6 148
Autres entrées de trésorerie	**18 229**	**18 229**	18 504
Total des entrées de trésorerie	**136 108**	**51 887**	52 335
		Valeur ajustée totale [5]	Valeur ajustée totale [5]
Total des HQLA		**77 354**	80 159
Total des sorties nettes de trésorerie		**50 385**	53 560
Ratio de liquidité à court terme (%) [6]		**155 %**	151 %

s.o. Sans objet
(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.
(3) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).
(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.
(5) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.
(6) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 30 avril 2023, les actifs liquides de niveau 1 représentent 85 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 30 avril 2023 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le CBCB a élaboré le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) afin de promouvoir la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Une structure de financement viable vise à réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, engendrent des tensions systémiques de plus grande envergure. Le NSFR se calcule en divisant le montant du financement stable disponible par le montant du financement stable exigé. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un NSFR minimal de 100 %.

Le tableau suivant présente les positions calibrées du NSFR calculées selon la stabilité des passifs et la liquidité des actifs conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le NSFR de la Banque au 30 avril 2023 est de 118 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à long terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio structurel de liquidité à long terme [1] [2]

(en millions de dollars canadiens)	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Au 30 avril 2023	Au 31 janvier 2023
	Sans échéance	6 mois et moins	Plus de 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée [3]	Valeur pondérée [3]
Éléments de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres :	22 621	–	–	748	23 369	22 762
Fonds propres réglementaires	22 621	–	–	748	23 369	22 762
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	66 680	17 273	8 080	20 334	100 027	97 081
Dépôts stables	26 139	5 619	3 568	6 056	39 615	38 887
Dépôts moins stables	40 541	11 654	4 512	14 278	60 412	58 194
Financement institutionnel :	60 269	87 235	11 845	44 679	100 371	98 104
Dépôts opérationnels	29 328	–	–	–	14 664	14 778
Autres financements institutionnels	30 941	87 235	11 845	44 679	85 707	83 326
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants [4]	–	4 027	2 091	19 864	–	–
Autres passifs [5] :	22 046		8 624		650	674
Passifs d'instruments dérivés du NSFR [5]	s.o.		5 430		s.o.	s.o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	22 046	2 477	134	583	650	674
FSD total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	224 417	218 621
Éléments de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	9 407	8 610
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	–	–	–	–	–
Prêts et titres productifs :	60 946	59 735	22 001	104 187	155 439	148 482
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	77	241	–	–	100	474
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	7 109	27 822	1 806	200	5 975	5 828
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	28 093	23 765	14 088	40 380	76 138	71 676
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	204	2 631	696	688	2 243	2 070
Prêts hypothécaires résidentiels productifs, dont :	9 414	5 967	4 976	57 903	53 027	52 327
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	9 414	5 967	4 976	57 903	53 027	52 327
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	16 253	1 940	1 131	5 704	20 199	18 177
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants [4]	–	4 027	2 091	19 864	–	–
Autres actifs [5] :	3 616		31 670		21 160	19 847
Produits de base physiques, y compris l'or	416	s.o.	s.o.	s.o.	416	416
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale [5]	s.o.		10 628		9 034	8 168
Actifs d'instruments dérivés du NSFR [5]	s.o.		1 660		–	–
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée [5]	s.o.		10 780		539	551
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	3 200	6 731	933	938	11 171	10 712
Éléments hors bilan [5]	s.o.		109 137		4 098	3 937
FSE total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	190 104	180 876
Ratio de liquidité à long terme (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	118 %	121 %

s.o. Sans objet
(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.
(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.
(4) Selon les spécifications du BSIF, le passif associé aux transactions provenant du programme des Obligations hypothécaires du Canada et les hypothèques grevées correspondantes reçoivent un poids de 0 % de FSD et de FSE, respectivement.
(5) Selon les spécifications du BSIF, il n'est pas nécessaire de différencier les échéances.

Le NSFR représente le montant du FSD par rapport à celui du FSE. Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs censés être fiables dans un horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à un an. Le montant du FSE d'une institution est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'elle détient et de celles de ses positions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. La Banque s'attend à ce que les NSFR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance à long terme.

Les hypothèses à l'égard du NSFR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Financement

La Banque surveille et analyse de façon continue les tendances de marché et les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple en tenant compte des risques et des occasions observés. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel (1)

(en millions de dollars canadiens)								Au 30 avril 2023
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques (2)	426	–	–	8	434	–	–	434
Certificats de dépôt et papier commercial (3)	3 441	4 627	3 455	1 745	13 268	–	–	13 268
Billets de premier rang non garantis à moyen terme (4) (5)	807	1 096	893	2 027	4 823	6 454	5 681	16 958
Billets structurés de premier rang non garantis	70	–	–	–	70	39	2 769	2 878
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	–	1 521	2 497	2 105	6 123	4 965	14 894	25 982
Obligations sécurisées	–	1 119	1 119	1 119	3 357	1 818	8 053	13 228
Titrisation de créances sur cartes de crédit	29	–	–	–	29	48	–	77
Passifs subordonnés (6)	–	–	–	–	–	–	748	748
	4 773	8 363	7 964	7 004	28 104	13 324	32 145	73 573
Financement garanti	29	2 640	3 616	3 224	9 509	6 831	22 947	39 287
Financement non garanti	4 744	5 723	4 348	3 780	18 595	6 493	9 198	34 286
	4 773	8 363	7 964	7 004	28 104	13 324	32 145	73 573
Au 31 octobre 2022	6 122	8 390	8 393	7 113	30 018	9 338	32 752	72 108

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.
(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.
(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.
(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.
(5) Inclut les dépôts qui font l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.
(6) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)			Au 30 avril 2023
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés (1)	21	61	65

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 30 avril 2023, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2022. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)										Au 30 avril 2023
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15 625	80	793	409	255	–	–	–	25 339	42 501
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 213	2 982	1 558	1 172	1 900	3 569	11 201	11 042	58 474	93 111
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6	12	48	32	194	1 235	4 153	3 464	568	9 712
Au coût amorti	1 044	587	762	223	261	5 102	4 764	1 356	–	14 099
	2 263	3 581	2 368	1 427	2 355	9 906	20 118	15 862	59 042	116 922
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	4 822	1 937	502	410	337	996	–	–	7 823	16 827
Prêts (1)										
Hypothécaires résidentiels	1 431	1 783	2 387	1 997	1 883	11 845	52 923	8 640	552	83 441
Aux particuliers	677	752	1 046	877	873	4 884	16 793	5 113	14 240	45 255
Créances sur cartes de crédit									2 433	2 433
Aux entreprises et aux administrations publiques	20 150	4 369	3 393	3 813	2 814	6 414	13 125	2 483	22 577	79 138
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 861	706	–	–	–	–	–	–	–	6 567
Provisions pour pertes de crédit									(1 070)	(1 070)
	28 119	7 610	6 826	6 687	5 570	23 143	82 841	16 236	38 732	215 764
Autres										
Instruments financiers dérivés	1 557	1 521	1 036	1 179	442	1 309	4 199	2 815	–	14 058
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									146	146
Immobilisations corporelles									1 508	1 508
Goodwill									1 518	1 518
Immobilisations incorporelles									1 333	1 333
Autres actifs (1)	2 786	647	118	807	238	596	118	546	1 251	7 107
	4 343	2 168	1 154	1 986	680	1 905	4 317	3 361	5 756	25 670
	55 172	15 376	11 643	10 919	9 197	35 950	107 276	35 459	136 692	417 684

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)										Au 30 avril 2023
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts [1] [2]										
Particuliers	2 820	4 185	6 285	6 336	4 016	6 830	9 808	4 749	40 577	85 606
Entreprises et administrations publiques	36 531	13 747	9 534	4 469	4 700	8 894	14 641	4 593	94 646	191 755
Institutions de dépôts	1 458	543	579	29	29	5	14	35	1 461	4 153
	40 809	18 475	16 398	10 834	8 745	15 729	24 463	9 377	136 684	281 514
Autres										
Acceptations	5 861	706	–	–	–	–	–	–	–	6 567
Engagements afférents à des titres vendus à découvert [3]	20	69	468	107	865	1 337	2 940	5 778	7 137	18 721
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	22 010	2 870	1 016	3 387	–	–	–	–	8 774	38 057
Instruments financiers dérivés	1 955	2 311	777	1 282	537	2 209	4 478	3 316	–	16 865
Passifs relatifs à des créances cédées [4]	–	1 521	2 497	1 387	718	4 965	9 021	5 873	–	25 982
Titrisation – cartes de crédit [5]	29	–	–	–	–	48	–	–	–	77
Obligations locatives [5]	8	15	24	23	23	87	221	135	–	536
Autres passifs – autres éléments [1] [5]	1 412	78	148	43	84	30	41	89	4 071	5 996
	31 295	7 570	4 930	6 229	2 227	8 676	16 701	15 191	19 982	112 801
Dette subordonnée	–	–	–	–	–	–	–	748	–	748
Capitaux propres									22 621	22 621
	72 104	26 045	21 328	17 063	10 972	24 405	41 164	25 316	179 287	417 684
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	50	701	1 352	3 206	1 578	818	248	42	–	7 995
Créances sur cartes de crédit [6]									9 556	9 556
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit [7]	15	–	–	15	5 552	–	–	–	3 400	8 982
Engagements de crédit [8]	2 735	12 771	6 680	5 172	5 110	3 657	3 656	413	47 219	87 413
Engagements en vertu de :										
Contrats de location [9]	1	1	1	1	2	6	9	5	–	26
Autres contrats [10]	32	30	34	35	37	22	65	14	111	380

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.
(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.
(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.
(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G$.
(8) Ces montants incluent 46,1 G$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.
(10) Ces montants incluent 0,1 G$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social en construction.

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2022

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 084	142	311	18	685	–	–	–	17 630	31 870
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 527	6 450	5 405	2 267	2 337	3 369	8 634	10 661	46 725	87 375
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5	30	13	20	46	952	4 910	2 296	556	8 828
Au coût amorti	602	196	1 876	1 032	95	2 840	5 802	1 073	–	13 516
	2 134	6 676	7 294	3 319	2 478	7 161	19 346	14 030	47 281	109 719
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	12 489	1 231	890	–	409	1 044	–	–	10 423	26 486
Prêts (1)										
Hypothécaires résidentiels	1 155	1 124	1 899	2 716	2 364	8 910	53 335	8 059	567	80 129
Aux particuliers	423	449	878	1 208	1 036	3 701	17 792	5 085	14 751	45 323
Créances sur cartes de crédit									2 389	2 389
Aux entreprises et aux administrations publiques	19 980	3 491	3 971	3 586	2 604	6 167	11 452	2 985	19 081	73 317
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 967	554	20	–	–	–	–	–	–	6 541
Provisions pour pertes de crédit									(955)	(955)
	27 525	5 618	6 768	7 510	6 004	18 778	82 579	16 129	35 833	206 744
Autres										
Instruments financiers dérivés	2 046	2 804	1 853	1 190	698	1 742	5 182	3 032	–	18 547
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									140	140
Immobilisations corporelles									1 397	1 397
Goodwill									1 519	1 519
Immobilisations incorporelles									1 360	1 360
Autres actifs (1)	2 228	527	472	161	94	502	107	491	1 376	5 958
	4 274	3 331	2 325	1 351	792	2 244	5 289	3 523	5 792	28 921
	59 506	16 998	17 588	12 198	10 368	29 227	107 214	33 682	116 959	403 740

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2022

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts [1] [2]										
Particuliers	1 482	1 493	2 955	6 013	6 141	6 418	7 942	4 252	42 115	78 811
Entreprises et administrations publiques	36 864	11 605	10 644	4 875	3 728	5 988	13 659	4 227	92 640	184 230
Institutions de dépôts	724	624	54	122	30	–	7	36	1 756	3 353
	39 070	13 722	13 653	11 010	9 899	12 406	21 608	8 515	136 511	266 394
Autres										
Acceptations	5 967	554	20	–	–	–	–	–	–	6 541
Engagements afférents à des titres vendus à découvert [3]	428	394	634	74	920	1 493	3 948	6 386	7 540	21 817
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	16 233	5 445	1 567	3 406	–	22	–	–	6 800	33 473
Instruments financiers dérivés	2 584	2 302	1 640	1 009	595	2 047	3 570	5 885	–	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées [4]	–	2 672	422	1 329	2 288	4 558	9 612	5 396	–	26 277
Titrisation – cartes de crédit [5]	–	–	–	29	–	–	49	–	–	78
Obligations locatives [5]	8	16	23	23	24	87	219	152	–	552
Autres passifs – autres éléments [1] [5]	1 076	46	99	23	39	27	42	92	4 287	5 731
	26 296	11 429	4 405	5 893	3 866	8 234	17 440	17 911	18 627	114 101
Dette subordonnée	–	–	–	–	–	–	–	1 499	–	1 499
Capitaux propres									21 746	21 746
	65 366	25 151	18 058	16 903	13 765	20 640	39 048	27 925	176 884	403 740
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	180	1 451	1 338	982	1 398	1 292	138	–	–	6 779
Créances sur cartes de crédit [6]									9 337	9 337
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit [7]	–	15	5 552	15	–	–	–	–	3 125	8 707
Engagements de crédit [8]	3 126	9 205	6 179	6 678	3 270	4 066	3 186	39	46 368	82 117
Engagements en vertu de :										
Contrats de location [9]	1	1	2	2	2	6	9	8	–	31
Autres contrats [10]	38	42	47	46	47	21	34	–	102	377

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.
(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.
(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.
(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G$.
(8) Ces montants incluent 44,8 G$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.
(10) Ces montants incluent 0,2 G$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social en construction.

Risque de non-conformité à la réglementation

La transition liée à la réforme des taux d'intérêt de référence se poursuit dans plusieurs pays, y compris au Canada. Le 31 décembre 2021, tous les taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*) en devises européenne, anglaise, suisse et japonaise ainsi que les taux à terme d'une semaine et de deux mois du LIBOR en devise américaine ont cessé d'exister, tandis que les autres taux LIBOR en devise américaine cesseront d'exister après le 30 juin 2023. Au Canada, le taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) cessera d'exister au 28 juin 2024 et les taux sans risque qui lui succéderont sont le taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*) et le taux CORRA à terme, lequel devrait être disponible d'ici le 30 septembre 2023. Au 30 avril 2023, l'avancement du projet de transition respecte l'échéancier prévu. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Risque environnemental et social

Faits nouveaux en matière de réglementation

Le 7 mars 2023, le BSIF a publié la ligne directrice B-15 *Gestion des risques climatiques*, qui énonce les attentes du BSIF en matière de gestion de ce type de risques. La ligne directrice constitue le premier cadre de surveillance du BSIF qui est consacré aux changements climatiques et qui tient compte des effets de ceux-ci sur la gestion du risque présent dans le système financier du pays. Elle se décline en deux volets : gouvernance et communication d'informations financières. La ligne directrice entrera en vigueur à la fin de l'exercice 2024 pour les BISI. Le BSIF entend réviser cette ligne directrice pour tenir compte de l'évolution des pratiques et normes, notamment lorsque le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board*) aura publié l'IFRS S2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*.

Divulgation d'information sur les risques

Le Rapport annuel 2022, le Rapport aux actionnaires – Deuxième trimestre 2023 et les documents d'informations complémentaires y afférant ont pour objectif la présentation de renseignements transparents et de grande qualité concernant les risques, conformément aux recommandations du groupe EDTF du Conseil de stabilité financière. Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

				Pages
		Rapport annuel 2022	Rapport aux actionnaires [1]	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 [1]
Général				
1	Localisation de la divulgation concernant les risques	13	46	
	Rapport de gestion	55 à 105, 117 et 119 à 121	23 à 45	
	États financiers consolidés	Notes 1, 7, 16, 20, 23 et 29	Notes 5 et 11	
	Informations financières complémentaires			20 à 34 [2]
	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3			5 à 54
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	65 à 105		
3	Risques principaux et risques émergents	26 et 70 à 75	10, 30 et 45	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	56 à 59, 91 et 95 à 98	23 à 25,35 et 37 à 40	
Gouvernance et gestion des risques				
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	65 à 85, 91 à 93 et 98		
6	Culture de gestion des risques	65 et 66		
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	64 à 66 et 70		
8	Tests de tension	55, 66, 79, 89, 90 et 93		
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques				
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	56 à 59	23 à 25	
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire			8 à 14, 17 et 18
11	Évolution des fonds propres réglementaires	62	27	
12	Planification en matière de capital	55 à 64		
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	64		6 et 7
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	75 à 79		6 et 7
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire			6 et 7
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	63	28	6 et 7
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	69, 76 à 79 et 84		36
Liquidité				
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	91 à 99	35 à 40	
Financement				
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	94 et 95	37	
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	222 à 226	41 à 44	
21	Stratégie de financement et sources de financement	98 à 100	40	
Risque de marché				
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	86 et 87	32 et 33	
23	Facteurs de risque de marché	84 à 90, 210 et 211	32 à 35	
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	88		
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	84 à 90		
Risque de crédit				
26	Expositions au risque de crédit	83 et 171 à 182	31 et 68 à 79	19 à 46 et 20 à 34 [2]
27	Politiques d'identification des prêts dépréciés	80, 81, 145 et 146		
28	Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes de crédit	117, 120, 121 et 171 à 182	68 à 79	25 à 34 [2]
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	80 à 82 et 190 à 193		37 à 46, 30 à 34 [2]
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	78 à 81 et 168		21, 25 à 26 et 44 à 54
Autres risques				
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	73 à 75, 78 et 100 à 105		
32	Événements liés aux risques connus publiquement	26, 100 et 101	10, 30 et 45	

(1) Deuxième trimestre 2023.
(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires — Deuxième trimestre 2023 ».

Méthodes comptables et communication de l'information financière

Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2023 ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 106 à 111 du Rapport annuel 2022.

Le contexte géopolitique, la poussée de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la guerre russo-ukrainienne continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 pour un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Communication de l'information financière

Au cours du deuxième trimestre de 2023, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Données financières trimestrielles

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	2023				2022 [1]			2021 [1]	2022	2021 [1]
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	Total	Total
Revenu total	**2 479**	2 582	2 334	2 413	2 439	2 466	2 211	2 254	9 652	8 927
Résultat net	**847**	881	738	826	889	930	769	833	3 383	3 140
Résultat par action ($)										
de base	**2,41**	2,51	2,10	2,38	2,56	2,67	2,20	2,38	9,72	8,95
dilué	**2,38**	2,49	2,08	2,35	2,53	2,64	2,17	2,35	9,61	8,85
Dividendes par action ordinaire ($)	**0,97**	0,97	0,92	0,92	0,87	0,87	0,71	0,71	3,58	2,84
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%) [2]	**17,5**	17,9	15,3	17,9	20,7	21,9	18,7	21,4	18,8	20,7
Actif total	**417 684**	418 342	403 740	386 833	369 570	366 680	355 621	353 873		
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC [2]	**477**	476	479	301	293	287	283	312		
Par action ordinaire ($)										
Valeur comptable [2]	**57,65**	55,92	55,24	54,29	52,28	49,71	47,44	45,51		
Cours de l'action										
haut	**103,45**	99,95	94,37	97,87	104,59	105,44	104,32	96,97		
bas	**92,67**	91,02	83,12	83,33	89,33	94,37	95,00	89,47		

(1) Pour les données comparatives de 2022 et 2021, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Glossaire

Acceptation
L'acceptation et l'engagement de client en contrepartie d'acceptation représentent une garantie de paiement par une banque et sont négociables sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif moyen portant intérêts
L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif moyen portant intérêts, autre que de négociation
L'actif moyen portant intérêts, autre que de négociation, comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les autres actifs ainsi que les actifs liés aux activités de négociation. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif pondéré en fonction des risques
Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Dans l'approche NI fondation la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut, mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration
Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion
Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)
Le BSIF a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique
Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation
Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Couverture
Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes de crédit
Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Dotations aux pertes de crédit en pourcentage des prêts et acceptations moyens
Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en pourcentage des prêts et acceptations moyens
Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC en pourcentage des prêts et acceptations moyens ou ratio des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC
Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Entité structurée
Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable
L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts.

Instruments financiers dérivés
Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur
La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Levier opérationnel
Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Marge nette d'intérêts
La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

Points de base (pbs)
Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Prêts dépréciés
La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Prêts dépréciés bruts en pourcentage du total des prêts et acceptations
Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC
Les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC représentent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues, excluant les prêts DAC.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC en pourcentage du total des prêts et acceptations
Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés nets
Les prêts dépréciés nets sont les prêts dépréciés bruts présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Prêts dépréciés nets en pourcentage du total des prêts et acceptations
Cette mesure représente les prêts dépréciés nets exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC
Les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC sont les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés des prêts octroyés par la Banque classés dans la phase 3.

Prêts et acceptations
Les prêts et acceptations représentent la somme du solde des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes de crédit
Les provisions pour pertes de crédit représentent une estimation objective de la direction des pertes de crédit attendues à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts et à des éléments hors bilan tels que les engagements de prêt et les garanties financières.

Radiations nettes en pourcentage des prêts et acceptations moyens
Cette mesure représente les radiations nettes (déduction faites des recouvrements) exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Ratio d'efficience
Le ratio d'efficience représente les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du revenu total et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio de levier
Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC
Le ratio de levier TLAC est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)
Le ratio LCR est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1
Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)
Les fonds propres CET1 comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres CET1 par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes
Le ratio de versement des dividendes représente les dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action.

Ratio du total des fonds propres
Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio prêt-valeur
Le ratio prêt-valeur est calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)
Le ratio NSFR est une mesure qui permet de garantir que la Banque maintienne un profil de financement stable pour atténuer le risque de tensions sur le financement.

Ratio TLAC
Le ratio TLAC est une mesure qui permet d'évaluer si une banque d'importance systémique intérieure (BISI) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation et se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Rendement de l'actif moyen
Le rendement de l'actif moyen représente le résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)
Le RCP représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

Rendement total pour les actionnaires (RTA)
Le RTA correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Résultat de base par action
Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base.

Résultat dilué par action
Le résultat dilué par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation
Le revenu net d'intérêts autre que de négociation comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation
Le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation
Les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Revenus liés aux activités de négociation
Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Taux de croissance annuel composé (TCAC)
Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période.

Taux de provisionnement
Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts.

Taux de provisionnement excluant les prêts DAC
Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC.

TLAC disponible
La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties soumises aux règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Valeur à risque (VaR)
La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Valeur à risque en période de tension (SVaR)
La SVaR est une mesure statistique du risque qui est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR, à l'exception du fait que l'historique des facteurs de risque sur deux ans est remplacé par une période de 12 mois, correspondant à une période continue de difficultés financières importantes qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

Valeur comptable d'une action ordinaire
La valeur comptable d'une action ordinaire se calcule en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires à une date donnée.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente
Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat
Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Volumes moyens
Les volumes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de la période des postes du bilan consolidé.

États financiers consolidés intermédiaires résumés

(non audités)

Bilans consolidés 54
États consolidés des résultats 55
États consolidés du résultat global 56
États consolidés de la variation des capitaux propres 58
États consolidés des flux de trésorerie 59
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés 60

Bilans consolidés

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**42 501**	31 870
Valeurs mobilières (notes 2, 3 et 4)		
À la juste valeur par le biais du résultat net	**93 111**	87 375
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**9 712**	8 828
Au coût amorti	**14 099**	13 516
	116 922	109 719
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	**16 827**	26 486
Prêts (note 5)		
Hypothécaires résidentiels	**83 441**	80 129
Aux particuliers	**45 255**	45 323
Créances sur cartes de crédit	**2 433**	2 389
Aux entreprises et aux administrations publiques	**79 138**	73 317
	210 267	201 158
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**6 567**	6 541
Provisions pour pertes de crédit	**(1 070)**	(955)
	215 764	206 744
Autres		
Instruments financiers dérivés	**14 058**	18 547
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (note 17)	**146**	140
Immobilisations corporelles	**1 508**	1 397
Goodwill	**1 518**	1 519
Immobilisations incorporelles	**1 333**	1 360
Autres actifs (note 6)	**7 107**	5 958
	25 670	28 921
	417 684	403 740
Passif et capitaux propres		
Dépôts (notes 3 et 7)	**281 514**	266 394
Autres		
Acceptations	**6 567**	6 541
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	**18 721**	21 817
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	**38 057**	33 473
Instruments financiers dérivés	**16 865**	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées (note 3)	**25 982**	26 277
Autres passifs (note 8)	**6 609**	6 361
	112 801	114 101
Dette subordonnée (note 9)	**748**	1 499
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque (notes 10 et 12)		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**3 150**	3 150
Actions ordinaires	**3 261**	3 196
Surplus d'apport	**59**	56
Résultats non distribués	**15 943**	15 140
Autres éléments cumulés du résultat global	**207**	202
	22 620	21 744
Participations ne donnant pas le contrôle	**1**	2
	22 621	21 746
	417 684	403 740

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés des résultats

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2023	2022 [1]	**2023**	2022 [1]
Revenus d'intérêts				
Prêts	**3 026**	1 469	**5 929**	2 891
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	**358**	319	**783**	685
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**68**	31	**127**	62
Valeurs mobilières au coût amorti	**119**	52	**231**	98
Dépôts auprès d'institutions financières	**408**	40	**780**	63
	3 979	1 911	**7 850**	3 799
Frais d'intérêts				
Dépôts	**2 365**	435	**4 461**	835
Passifs relatifs à des créances cédées	**157**	105	**299**	206
Dette subordonnée	**10**	4	**25**	8
Autres	**565**	54	**1 084**	105
	3 097	598	**5 869**	1 154
Revenu net d'intérêts [2]	**882**	1 313	**1 981**	2 645
Revenus autres que d'intérêts				
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	**93**	84	**200**	162
Commissions de courtage en valeurs mobilières	**47**	59	**94**	116
Revenus des fonds communs de placement	**141**	147	**284**	303
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires	**247**	253	**489**	509
Revenus de crédit	**133**	119	**270**	244
Revenus sur cartes	**51**	44	**97**	91
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	**73**	73	**146**	144
Revenus (pertes) de négociation	**650**	121	**1 181**	243
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	**30**	53	**41**	107
Revenus d'assurances, montant net	**45**	37	**83**	84
Revenus de change, autres que de négociation	**38**	56	**94**	108
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	**4**	15	**7**	20
Autres	**45**	65	**94**	129
	1 597	1 126	**3 080**	2 260
Revenu total	**2 479**	2 439	**5 061**	4 905
Frais autres que d'intérêts				
Rémunération et avantages du personnel	**833**	808	**1 708**	1 625
Frais d'occupation	**83**	76	**166**	152
Technologie	**255**	232	**507**	463
Communications	**15**	16	**29**	30
Honoraires professionnels	**62**	57	**125**	120
Autres	**126**	110	**242**	189
	1 374	1 299	**2 777**	2 579
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 105**	1 140	**2 284**	2 326
Dotations aux pertes de crédit (note 5)	**85**	3	**171**	1
Résultat avant charge d'impôts	**1 020**	1 137	**2 113**	2 325
Charge d'impôts	**173**	248	**385**	506
Résultat net	**847**	889	**1 728**	1 819
Résultat net attribuable aux				
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	**35**	25	**70**	51
Actionnaires ordinaires	**813**	865	**1 659**	1 769
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**848**	890	**1 729**	1 820
Participations ne donnant pas le contrôle	**(1)**	(1)	**(1)**	(1)
	847	889	**1 728**	1 819
Résultat par action *(en dollars)* (note 15)				
de base	**2,41**	2,56	**4,92**	5,24
dilué	**2,38**	2,53	**4,87**	5,17
Dividendes par action ordinaire *(en dollars)* (note 10)	**0,97**	0,87	**1,94**	1,74

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.

(2) Le *Revenu net d'intérêts* comprend les revenus de dividendes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

États consolidés du résultat global

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2023	2022 [1]	**2023**	2022 [1]
Résultat net	**847**	889	**1 728**	1 819
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts				
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	**109**	48	**(31)**	164
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	**(34)**	(17)	**6**	(51)
	75	31	**(25)**	113
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(40)**	(56)	**(28)**	(120)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**48**	23	**52**	44
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**1**	–	**–**	–
	9	(33)	**24**	(76)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	**5**	28	**(20)**	34
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	**16**	6	**25**	16
	21	34	**5**	50
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**–**	(1)	**1**	(1)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	**3**	76	**(56)**	172
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(4)**	(23)	**6**	(17)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(19)**	304	**(158)**	325
	(20)	357	**(208)**	480
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	**85**	388	**(203)**	566
Résultat global	**932**	1 277	**1 525**	2 385
Résultat global attribuable aux				
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**933**	1 278	**1 526**	2 386
Participations ne donnant pas le contrôle	**(1)**	(1)	**(1)**	(1)
	932	1 277	**1 525**	2 385

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.

États consolidés du résultat global (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2023	2022	**2023**	2022
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	**(3)**	–	**2**	(5)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	**(8)**	2	**–**	(5)
	(11)	2	**2**	(10)
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(15)**	(20)	**(11)**	(43)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**18**	8	**20**	16
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**–**	–	**–**	–
	3	(12)	**9**	(27)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	**2**	10	**(8)**	12
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	**6**	2	**10**	5
	8	12	**2**	17
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**–**	(1)	**–**	(1)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	**1**	27	**(12)**	62
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(1)**	(8)	**2**	(6)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(8)**	108	**(61)**	116
	(8)	127	**(71)**	172
	(8)	128	**(58)**	151

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés de la variation des capitaux propres

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Semestre terminé le 30 avril	
	2023	2022[1]
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres au début et à la fin (note 10)	**3 150**	2 650
Actions ordinaires au début (note 10)	**3 196**	3 160
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions	**60**	52
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	**–**	(24)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	**5**	8
Actions ordinaires à la fin	**3 261**	3 196
Surplus d'apport au début	**56**	47
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 12)	**9**	8
Options d'achat d'actions levées	**(6)**	(6)
Surplus d'apport à la fin	**59**	49
Résultats non distribués au début	**15 140**	12 854
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**1 729**	1 820
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres (note 10)	**(80)**	(56)
Dividendes sur actions ordinaires (note 10)	**(655)**	(587)
Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation (note 10)	**–**	(221)
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	**(56)**	172
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**6**	(17)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(158)**	325
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle	**7**	(2)
Autres	**10**	5
Résultats non distribués à la fin	**15 943**	14 293
Autres éléments cumulés du résultat global au début	**202**	(32)
Écart de change, montant net	**(25)**	113
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**24**	(76)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	**5**	50
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**1**	(1)
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin	**207**	54
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**22 620**	20 242
Participations ne donnant pas le contrôle au début	**2**	3
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**(1)**	(1)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin	**1**	2
Capitaux propres	**22 621**	20 244

Autres éléments cumulés du résultat global

	Au 30 avril 2023	Au 30 avril 2022
Autres éléments cumulés du résultat global		
Écart de change, montant net	**179**	(16)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(10)**	(5)
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	**36**	73
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**2**	2
	207	54

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Pour le semestre terminé le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.

États consolidés des flux de trésorerie

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Semestre terminé le 30 avril	
	2023	2022 [1]
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	**1 728**	1 819
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	**171**	1
Amortissement des immobilisations corporelles incluant les actifs au titre de droits d'utilisation	**105**	101
Amortissement des immobilisations incorporelles	**157**	141
Impôts différés	**(58)**	94
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	**(41)**	(107)
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	**(7)**	(20)
Charge au titre des options d'achat d'actions	**9**	8
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	**(5 736)**	6 723
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	**9 659**	(4 225)
Prêts et acceptations, déduction faite de la titrisation	**(9 444)**	(12 125)
Dépôts	**15 120**	5 746
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	**(3 096)**	1 095
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	**4 584**	6 999
Instruments financiers dérivés, montant net	**1 722**	(5 848)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	**170**	25
Actifs et passifs d'impôt exigible	**(271)**	(415)
Autres éléments	**(1 448)**	(1 998)
	13 324	(1 986)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)	**59**	54
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	**–**	(245)
Rachat de dette subordonnée	**(750)**	–
Remboursements d'obligations locatives	**(50)**	(50)
Dividendes versés sur les actions et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	**(732)**	(643)
	(1 473)	(884)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	**–**	119
Achats de valeurs mobilières autres que de négociation	**(5 149)**	(5 882)
Échéances de valeurs mobilières autres que de négociation	**1 473**	912
Cessions de valeurs mobilières autres que de négociation	**2 443**	3 878
Variation nette des immobilisations corporelles excluant les actifs au titre de droits d'utilisation	**(181)**	(156)
Variation nette des immobilisations incorporelles	**(130)**	(178)
	(1 544)	(1 307)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**324**	721
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**10 631**	(3 456)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**31 870**	33 879
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin [2]	**42 501**	30 423
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	**5 166**	1 127
Intérêts et dividendes reçus	**7 317**	3 798
Impôts payés sur le résultat	**428**	786

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Pour le semestre terminé le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.

(2) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 7,3 G$ au 30 avril 2023 (7,7 G$ au 31 octobre 2022) pour lequel il y a des restrictions et dont 4,4 G$ (5,3 G$ au 31 octobre 2022) représentent des soldes que la Banque est tenue de maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation	60
Note 2	Juste valeur des instruments financiers	61
Note 3	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	66
Note 4	Valeurs mobilières	67
Note 5	Prêts et provisions pour pertes de crédit	68
Note 6	Autres actifs	79
Note 7	Dépôts	80
Note 8	Autres passifs	80
Note 9	Dette subordonnée	80
Note 10	Capital-actions et autres instruments de capitaux propres	81
Note 11	Informations sur le capital	82
Note 12	Paiements fondés sur des actions	83
Note 13	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	84
Note 14	Impôts sur le résultat	85
Note 15	Résultat par action	85
Note 16	Informations sectorielles	86
Note 17	Événement postérieur à la date du bilan consolidé	87

Note 1 – Mode de présentation

Le 30 mai 2023, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2023.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Puisque les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes y afférant de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Les modifications futures de méthodes comptables qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques, tel que décrit à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. La note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 présente un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs.

Le contexte géopolitique, la poussée de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la guerre russo-ukrainienne continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M$ et G$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Note 2 – Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

								Au 30 avril 2023
				Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	42 501	42 501	42 501	42 501
Valeurs mobilières	92 256	855	9 144	568	14 099	13 741	116 922	116 564
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	39	–	–	16 788	16 788	16 827	16 827
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	11 567	–	–	–	204 197	202 275	215 764	213 842
Autres								
Instruments financiers dérivés	14 058	–	–	–	–	–	14 058	14 058
Autres actifs	80	–	–	–	3 758	3 758	3 838	3 838
Passifs financiers								
Dépôts [1]	–	18 625			262 889	262 273	281 514	280 898
Autres								
Acceptations	–	–			6 567	6 567	6 567	6 567
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 721	–			–	–	18 721	18 721
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			38 057	38 057	38 057	38 057
Instruments financiers dérivés	16 865	–			–	–	16 865	16 865
Passifs relatifs à des créances cédées	–	10 419			15 563	15 033	25 982	25 452
Autres passifs	–	–			3 109	3 106	3 109	3 106
Dette subordonnée	–	–			748	757	748	757

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Note 2 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2022

				Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	31 870	31 870	31 870	31 870
Valeurs mobilières	86 338	1 037	8 272	556	13 516	13 007	109 719	109 210
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	26 486	26 486	26 486	26 486
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	10 516	–	–	–	196 228	190 955	206 744	201 471
Autres								
Instruments financiers dérivés	18 547	–	–	–	–	–	18 547	18 547
Autres actifs	87	–	–	–	3 221	3 221	3 308	3 308
Passifs financiers								
Dépôts (1)	–	15 355			251 039	249 937	266 394	265 292
Autres								
Acceptations	–	–			6 541	6 541	6 541	6 541
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	21 817	–			–	–	21 817	21 817
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			33 473	33 473	33 473	33 473
Instruments financiers dérivés	19 632	–			–	–	19 632	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 352			14 925	14 137	26 277	25 489
Autres passifs	–	–			2 632	2 627	2 632	2 627
Dette subordonnée	–	–			1 499	1 478	1 499	1 478

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur une appréciation en vigueur au 30 avril 2023 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. La structure de gouvernance de la Banque en matière d'évaluation est demeurée en grande partie identique à celle décrite à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers sont également décrites dans cette note et aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2023, 1 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (21 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net au cours du trimestre terminé le 30 avril 2022). De plus, au cours du trimestre terminé le 30 avril 2023, 2 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 suite à l'évolution de conditions du marché (3 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net au cours du trimestre terminé le 30 avril 2022). Au cours des semestres terminés les 30 avril 2023 et 2022, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions du marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

				Au 30 avril 2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 389	10 211	–	14 600
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	8 731	–	8 731
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	3 997	3 319	–	7 316
Autres titres de créance	–	3 911	79	3 990
Titres de participation	57 525	524	425	58 474
	65 911	26 696	504	93 111
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	81	4 008	–	4 089
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 457	–	2 457
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	805	215	–	1 020
Autres titres de créance	–	1 578	–	1 578
Titres de participation	–	237	331	568
	886	8 495	331	9 712
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	39	–	39
Prêts	–	11 330	237	11 567
Autres				
Instruments financiers dérivés	260	13 786	12	14 058
Autres actifs – autres éléments	–	–	80	80
	67 057	60 346	1 164	128 567
Passifs financiers				
Dépôts (1)	–	18 639	–	18 639
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 365	5 356	–	18 721
Instruments financiers dérivés	413	16 439	13	16 865
Passifs relatifs à des créances cédées	–	10 419	–	10 419
	13 778	50 853	13	64 644

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

Note 2 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

				Au 31 octobre 2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 736	8 186	–	12 922
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	9 260	–	9 260
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	10 639	4 445	–	15 084
Autres titres de créance	–	3 324	60	3 384
Titres de participation	45 805	504	416	46 725
	61 180	25 719	476	87 375
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	21	3 191	–	3 212
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 970	–	1 970
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 687	191	–	1 878
Autres titres de créance	–	1 212	–	1 212
Titres de participation	–	236	320	556
	1 708	6 800	320	8 828
Prêts	–	10 272	244	10 516
Autres				
Instruments financiers dérivés	342	18 204	1	18 547
Autres actifs – autres éléments	–	–	87	87
	63 230	60 995	1 128	125 353
Passifs financiers				
Dépôts (1)	–	15 424	8	15 432
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 213	6 604	–	21 817
Instruments financiers dérivés	625	18 989	18	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 352	–	11 352
	15 838	52 369	26	68 233

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. La Banque maximise l'utilisation de données observables pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Pour la description des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2023, aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation et aux données d'entrée non observables importantes utilisées pour la détermination de la juste valeur.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3
La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 pour plus d'information sur l'incidence potentielle de la variation d'une donnée non observable sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Il n'y a pas eu de changement important aux analyses de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour le semestre terminé le 30 avril 2023.

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

				Semestre terminé le 30 avril 2023	
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	**Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**	**Prêts et autres actifs**	**Instruments financiers dérivés [1]**	**Dépôts [2]**
Juste valeur au 31 octobre 2022	**476**	**320**	**331**	**(17)**	**(8)**
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le *Résultat net* [3]	**1**	**–**	**4**	**4**	**–**
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les *Autres éléments du résultat global*	**–**	**11**	**–**	**–**	**–**
Achats	**36**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ventes	**(9)**	**–**	**–**	**–**	**–**
Émissions	**–**	**–**	**12**	**–**	**–**
Règlements et autres	**–**	**–**	**(30)**	**7**	**–**
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	**–**	**–**	**–**	**2**	**–**
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	**–**	**–**	**–**	**3**	**8**
Juste valeur au 30 avril 2023	**504**	**331**	**317**	**(1)**	**–**
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le *Résultat net* relativement aux actifs et passifs financiers au 30 avril 2023 [4]	**13**	**–**	**4**	**4**	**–**

				Semestre terminé le 30 avril 2022	
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés [1]	Dépôts [2]
Juste valeur au 31 octobre 2021	471	306	297	2	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le *Résultat net* [5]	22	–	(20)	(6)	2
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les *Autres éléments du résultat global*	–	6	–	–	–
Achats	31	7	71	–	–
Ventes	(26)	–	–	–	–
Émissions	–	–	10	–	–
Règlements et autres	–	–	7	(4)	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	1	1	(3)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	(12)	–	–	–	–
Juste valeur au 30 avril 2022	486	319	366	(7)	(1)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le *Résultat net* relativement aux actifs et passifs financiers au 30 avril 2022 [6]	15	12	(20)	(6)	2

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.
(2) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.
(3) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 9 M$.
(4) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 21 M$.
(5) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte de 2 M$.
(6) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 3 M$.

Note 3 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option de la juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 30 avril 2023	**Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 30 avril 2023**	**Gains (pertes) non réalisés pour le semestre terminé le 30 avril 2023**	**Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument**
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	**855**	**3**	**10**	**3**
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	**39**	**–**	**–**	**–**
	894	**3**	**10**	**3**
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts [1] [2]	**18 625**	**66**	**(1 066)**	**2 071**
Passifs relatifs à des créances cédées	**10 419**	**(7)**	**(107)**	**410**
	29 044	**59**	**(1 173)**	**2 481**

	Valeur comptable au 30 avril 2022	Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 30 avril 2022	Gains (pertes) non réalisés pour le semestre terminé le 30 avril 2022	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	1 164	(36)	(46)	(20)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts [1] [2]	13 735	1 526	1 675	1 601
Passifs relatifs à des créances cédées	10 324	273	325	351
	24 059	1 799	2 000	1 952

(1) Pour le trimestre terminé le 30 avril 2023, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à une perte de 27 M$ (gain de 412 M$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2022). Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, cette variation donne lieu à une perte de 219 M$ (gain de 441 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2022).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

Note 4 – Valeurs mobilières

Qualité du crédit

Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe majoritairement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés.

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

				Au 30 avril 2023
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable [1]
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 220	8	(139)	4 089
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 520	23	(86)	2 457
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 054	8	(42)	1 020
Autres titres de créance	1 670	3	(95)	1 578
Titres de participation	568	17	(17)	568
	10 032	59	(379)	9 712

				Au 31 octobre 2022
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable [1]
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	3 386	1	(175)	3 212
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 129	1	(160)	1 970
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 022	–	(144)	1 878
Autres titres de créance	1 355	–	(143)	1 212
Titres de participation	570	21	(35)	556
	9 462	23	(657)	8 828

(1) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (excluant les titres de participation), d'un montant de 2 M$ au 30 avril 2023 (2 M$ au 31 octobre 2022), sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, des revenus de dividendes de 12 M$ ont été comptabilisés relativement à ces placements (7 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2022), dont des montants de 1 M$ pour les placements qui ont été vendus au cours du semestre terminé le 30 avril 2023 (1 M$ pour les placements qui ont été vendus au cours du semestre terminé le 30 avril 2022).

	Semestre terminé le 30 avril 2023			Semestre terminé le 30 avril 2022		
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au début	320	236	556	306	311	617
Variation de la juste valeur	11	(3)	8	6	(29)	(23)
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	44	44	7	44	51
Cessions [1]	–	(40)	(40)	–	(71)	(71)
Juste valeur à la fin	331	237	568	319	255	574

(1) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés privées et publiques pour des raisons économiques.

Note 4 – Valeurs mobilières (suite)

Valeurs mobilières au coût amorti

	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
Titres émis ou garantis par		
Le gouvernement du Canada	**5 630**	5 737
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	**1 890**	1 826
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	**545**	150
Autres titres de créance	**6 042**	5 810
Valeur comptable brute	**14 107**	13 523
Provisions pour pertes de crédit	**8**	7
Valeur comptable	**14 099**	13 516

Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, la Banque n'a disposé d'aucune valeur mobilière évaluée au coût amorti. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2022, la Banque avait disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 287 M$ et la Banque avait comptabilisé des gains de 4 M$ dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Note 5 – Prêts et provisions pour pertes de crédit

Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

Détermination des pertes de crédit attendues
Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Prêts non dépréciés
Phase 1
Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.

Phase 2
Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.

Prêts dépréciés
Phase 3
Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.

DAC
Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 1 et 7 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter au tableau « Cotes internes de risque de défaut » à la page 78 de la section « Risque de crédit » du Rapport annuel 2022.

						Au 30 avril 2023
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net [1]	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		Total
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	29 851	1	–	–	–	29 852
Bon	16 937	140	–	–	–	17 077
Satisfaisant	10 545	3 832	–	–	–	14 377
À signaler	359	744	–	–	–	1 103
Faible	57	196	–	–	–	253
Défaut	–	–	53	–	–	53
Approche NI	57 749	4 913	53	–	–	62 715
Approche standardisée	8 743	198	204	335	11 246	20 726
Valeur comptable brute	66 492	5 111	257	335	11 246	83 441
Provisions pour pertes de crédit [2]	64	81	63	(67)	–	141
Valeur comptable	66 428	5 030	194	402	11 246	83 300
Aux particuliers						
Excellent	21 692	20	–	–	–	21 712
Bon	8 262	652	–	–	–	8 914
Satisfaisant	5 985	1 797	–	–	–	7 782
À signaler	1 905	804	–	–	–	2 709
Faible	27	208	–	–	–	235
Défaut	–	–	149	–	–	149
Approche NI	37 871	3 481	149	–	–	41 501
Approche standardisée	3 575	80	44	55	–	3 754
Valeur comptable brute	41 446	3 561	193	55	–	45 255
Provisions pour pertes de crédit [2]	79	110	83	(10)	–	262
Valeur comptable	41 367	3 451	110	65	–	44 993
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	629	–	–	–	–	629
Bon	360	1	–	–	–	361
Satisfaisant	701	59	–	–	–	760
À signaler	276	191	–	–	–	467
Faible	37	79	–	–	–	116
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI	2 003	330	–	–	–	2 333
Approche standardisée	100	–	–	–	–	100
Valeur comptable brute	2 103	330	–	–	–	2 433
Provisions pour pertes de crédit [2]	33	101	–	–	–	134
Valeur comptable	2 070	229	–	–	–	2 299
Aux entreprises et aux administrations publiques [3]						
Excellent	7 922	–	–	–	103	8 025
Bon	27 987	1	–	–	53	28 041
Satisfaisant	31 328	6 354	–	–	138	37 820
À signaler	150	1 697	–	–	–	1 847
Faible	10	259	301	–	–	570
Défaut	–	–	43	–	–	43
Approche NI	67 397	8 311	344	–	294	76 346
Approche standardisée	9 255	57	20	–	27	9 359
Valeur comptable brute	76 652	8 368	364	–	321	85 705
Provisions pour pertes de crédit [2]	163	179	191	–	–	533
Valeur comptable	76 489	8 189	173	–	321	85 172
Total des prêts et acceptations						
Valeur comptable brute	186 693	17 370	814	390	11 567	216 834
Provisions pour pertes de crédit [2]	339	471	337	(77)	–	1 070
Valeur comptable	186 354	16 899	477	467	11 567	215 764

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.
(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Note 5 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au 31 octobre 2022

	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net [1]	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	30 465	–	–	–	–	30 465
Bon	16 351	12	–	–	–	16 363
Satisfaisant	10 765	3 269	–	–	–	14 034
À signaler	609	394	–	–	–	1 003
Faible	76	140	–	–	–	216
Défaut	–	–	49	–	–	49
Approche NI avancée	58 266	3 815	49	–	–	62 130
Approche standardisée	7 266	179	211	384	9 959	17 999
Valeur comptable brute	65 532	3 994	260	384	9 959	80 129
Provisions pour pertes de crédit [2]	53	80	61	(76)	–	118
Valeur comptable	65 479	3 914	199	460	9 959	80 011
Aux particuliers						
Excellent	22 190	22	–	–	–	22 212
Bon	8 792	479	–	–	–	9 271
Satisfaisant	6 928	1 394	–	–	–	8 322
À signaler	358	775	–	–	–	1 133
Faible	26	203	–	–	–	229
Défaut	–	–	130	–	–	130
Approche NI avancée	38 294	2 873	130	–	–	41 297
Approche standardisée	3 837	78	36	75	–	4 026
Valeur comptable brute	42 131	2 951	166	75	–	45 323
Provisions pour pertes de crédit [2]	67	113	75	(16)	–	239
Valeur comptable	42 064	2 838	91	91	–	45 084
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	600	–	–	–	–	600
Bon	359	–	–	–	–	359
Satisfaisant	689	51	–	–	–	740
À signaler	287	178	–	–	–	465
Faible	37	71	–	–	–	108
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI avancée	1 972	300	–	–	–	2 272
Approche standardisée	117	–	–	–	–	117
Valeur comptable brute	2 089	300	–	–	–	2 389
Provisions pour pertes de crédit [2]	31	95	–	–	–	126
Valeur comptable	2 058	205	–	–	–	2 263
Aux entreprises et aux administrations publiques [3]						
Excellent	6 140	2	–	–	147	6 289
Bon	27 607	112	–	–	53	27 772
Satisfaisant	26 567	8 803	–	–	145	35 515
À signaler	75	1 172	–	–	–	1 247
Faible	41	272	–	–	–	313
Défaut	–	–	367	–	–	367
Approche NI avancée	60 430	10 361	367	–	345	71 503
Approche standardisée	8 096	28	19	–	212	8 355
Valeur comptable brute	68 526	10 389	386	–	557	79 858
Provisions pour pertes de crédit [2]	115	160	197	–	–	472
Valeur comptable	68 411	10 229	189	–	557	79 386
Total des prêts et acceptations						
Valeur comptable brute	178 278	17 634	812	459	10 516	207 699
Provisions pour pertes de crédit [2]	266	448	333	(92)	–	955
Valeur comptable	178 012	17 186	479	551	10 516	206 744

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.
(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Au 30 avril 2023				Au 31 octobre 2022			
	Phase 1	**Phase 2**	**Phase 3**	**Total**	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Engagements hors bilan [1]								
Particuliers								
Excellent	**15 821**	**14**	**–**	**15 835**	15 292	13	–	15 305
Bon	**3 397**	**203**	**–**	**3 600**	3 316	165	–	3 481
Satisfaisant	**1 224**	**209**	**–**	**1 433**	1 170	180	–	1 350
À signaler	**224**	**78**	**–**	**302**	193	68	–	261
Faible	**17**	**17**	**–**	**34**	15	15	–	30
Défaut	**–**	**–**	**1**	**1**	–	–	1	1
Autres que particuliers								
Excellent	**14 795**	**–**	**–**	**14 795**	13 136	–	–	13 136
Bon	**19 544**	**–**	**–**	**19 544**	18 723	24	–	18 747
Satisfaisant	**10 800**	**3 210**	**–**	**14 010**	7 894	3 488	–	11 382
À signaler	**15**	**277**	**–**	**292**	12	246	–	258
Faible	**6**	**24**	**–**	**30**	4	24	–	28
Défaut	**–**	**–**	**1**	**1**	–	–	18	18
Approche NI	**65 843**	**4 032**	**2**	**69 877**	59 755	4 223	19	63 997
Approche standardisée	**16 617**	**–**	**9**	**16 626**	15 432	–	–	15 432
Exposition totale	**82 460**	**4 032**	**11**	**86 503**	75 187	4 223	19	79 429
Provisions pour pertes de crédit	**94**	**54**	**–**	**148**	99	63	–	162
Exposition totale, déduction faite des provisions	**82 366**	**3 978**	**11**	**86 355**	75 088	4 160	19	79 267

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

Prêts en souffrance mais non dépréciés [1]

	Au 30 avril 2023				Au 31 octobre 2022			
	Hypothécaires résidentiels	**Aux particuliers**	**Créances sur cartes de crédit**	**Aux entreprises et aux administrations publiques** [2]	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques [2]
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	**70**	**94**	**24**	**13**	106	105	23	23
De 61 à 90 jours	**41**	**41**	**13**	**18**	38	30	11	9
Plus de 90 jours [3]	**–**	**–**	**27**	**–**	–	–	22	–
	111	**135**	**64**	**31**	144	135	56	32

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
(3) Tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

Prêts dépréciés

	Au 30 avril 2023			Au 31 octobre 2022		
	Bruts	**Provisions pour pertes de crédit**	**Nets**	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
Prêts – Phase 3						
Hypothécaires résidentiels	**257**	**63**	**194**	260	61	199
Aux particuliers	**193**	**83**	**110**	166	75	91
Créances sur cartes de crédit [1]	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques [2]	**364**	**191**	**173**	386	197	189
	814	**337**	**477**	812	333	479
Prêts – DAC	**390**	**(77)**	**467**	459	(92)	551
	1 204	**260**	**944**	1 271	241	1 030

(1) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.
(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Note 5 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

					Trimestre terminé le 30 avril 2023	
	Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2023	**Dotations aux pertes de crédit**	**Radiations [1]**	**Dispositions**	**Recouvrements et autres**	**Provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2023**
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières [2] [3]	**5**	**2**	**–**	**–**	**–**	**7**
Valeurs mobilières [3]						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [4]	**1**	**1**	**–**	**–**	**–**	**2**
Au coût amorti [2]	**8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8**
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées [2] [3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Prêts [5]						
Hypothécaires résidentiels	**135**	**6**	**–**	**–**	**–**	**141**
Aux particuliers	**257**	**21**	**(21)**	**–**	**5**	**262**
Créances sur cartes de crédit	**136**	**14**	**(20)**	**–**	**4**	**134**
Aux entreprises et aux administrations publiques	**432**	**63**	**(3)**	**–**	**3**	**495**
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**47**	**(9)**	**–**	**–**	**–**	**38**
	1 007	**95**	**(44)**	**–**	**12**	**1 070**
Autres actifs [2] [3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Engagements hors bilan [6]						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	**13**	**(2)**	**–**	**–**	**–**	**11**
Engagements inutilisés	**142**	**(11)**	**–**	**–**	**–**	**131**
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**
	161	**(13)**	**–**	**–**	**–**	**148**
	1 182	**85**	**(44)**	**–**	**12**	**1 235**

					Trimestre terminé le 30 avril 2022	
	Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2022	Dotations aux pertes de crédit	Radiations [1]	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2022
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières [2] [3]	7	(2)	–	–	–	5
Valeurs mobilières [3]						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [4]	1	–	–	–	–	1
Au coût amorti [2]	5	1	–	–	–	6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Prêts [5]						
Hypothécaires résidentiels	80	1	(1)	–	1	81
Aux particuliers	212	11	(12)	–	4	215
Créances sur cartes de crédit	124	8	(15)	–	5	122
Aux entreprises et aux administrations publiques	451	10	(14)	–	1	448
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	61	(12)	–	–	–	49
	928	18	(42)	–	11	915
Autres actifs [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan [6]						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	10	1	–	–	–	11
Engagements inutilisés	130	(15)	–	–	–	115
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	5	–	–	–	–	5
	145	(14)	–	–	–	131
	1 086	3	(42)	–	11	1 058

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours du trimestre terminé le 30 avril 2023 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 27 M$ (25 M$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2022).
(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.
(3) Aux 30 avril 2023 et 2022, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».
(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.
(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.
(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Semestre terminé le 30 avril 2023					
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2022	**Dotations aux pertes de crédit**	**Radiations [1]**	**Dispositions**	**Recouvrements et autres**	**Provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2023**
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières [2] [3]	**5**	**2**	**–**	**–**	**–**	**7**
Valeurs mobilières [3]						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [4]	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
Au coût amorti [2]	**7**	**1**	**–**	**–**	**–**	**8**
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées [2] [3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Prêts [5]						
Hypothécaires résidentiels	**118**	**25**	**(1)**	**–**	**(1)**	**141**
Aux particuliers	**239**	**52**	**(37)**	**–**	**8**	**262**
Créances sur cartes de crédit	**126**	**39**	**(38)**	**–**	**7**	**134**
Aux entreprises et aux administrations publiques	**418**	**82**	**(8)**	**–**	**3**	**495**
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**54**	**(16)**	**–**	**–**	**–**	**38**
	955	**182**	**(84)**	**–**	**17**	**1 070**
Autres actifs [2] [3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Engagements hors bilan [6]						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	**13**	**(2)**	**–**	**–**	**–**	**11**
Engagements inutilisés	**143**	**(12)**	**–**	**–**	**–**	**131**
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**
	162	**(14)**	**–**	**–**	**–**	**148**
	1 131	**171**	**(84)**	**–**	**17**	**1 235**

	Semestre terminé le 30 avril 2022					
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2021	Dotations aux pertes de crédit	Radiations [1]	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2022
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières [2] [3]	5	–	–	–	–	5
Valeurs mobilières [3]						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [4]	1	–	–	–	–	1
Au coût amorti [2]	3	3	–	–	–	6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Prêts [5]						
Hypothécaires résidentiels	71	11	(2)	–	1	81
Aux particuliers	202	26	(23)	–	10	215
Créances sur cartes de crédit	122	21	(30)	–	9	122
Aux entreprises et aux administrations publiques	515	10	(81)	–	4	448
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	88	(39)	–	–	–	49
	998	29	(136)	–	24	915
Autres actifs [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan [6]						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	13	(2)	–	–	–	11
Engagements inutilisés	143	(28)	–	–	–	115
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	6	(1)	–	–	–	5
	162	(31)	–	–	–	131
	1 169	1	(136)	–	24	1 058

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours du semestre terminé le 30 avril 2023 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 52 M$ (47 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2022).
(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.
(3) Aux 30 avril 2023 et 2022, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».
(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.
(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.
(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 5 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Trimestre terminé le 30 avril 2023					Trimestre terminé le 30 avril 2022				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total
Hypothécaires résidentiels										
Solde au début	62	84	60	(71)	135	40	63	34	(57)	80
Créations ou acquisitions	3	–	–	–	3	4	–	–	–	4
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	13	(11)	(2)	–	–	7	(6)	(1)	–	–
Vers la phase 2	(3)	9	(6)	–	–	(1)	1	–	–	–
Vers la phase 3	–	(6)	6	–	–	–	–	–	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(9)	9	5	5	10	(5)	(1)	6	(1)	(1)
Décomptabilisation [4]	(2)	(4)	(1)	–	(7)	(1)	(1)	–	–	(2)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	2	(3)	2	5	6	4	(7)	5	(1)	1
Radiations	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	–	–	1	(1)	–	–	1	–	(1)	–
Solde à la fin	64	81	63	(67)	141	44	57	39	(59)	81
Comprend :										
Montants utilisés	64	81	63	(67)	141	44	57	39	(59)	81
Engagements inutilisés [5]	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers										
Solde au début	75	121	79	(11)	264	70	111	63	(25)	219
Créations ou acquisitions	7	–	–	–	7	12	–	–	–	12
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	29	(28)	(1)	–	–	13	(12)	(1)	–	–
Vers la phase 2	(3)	5	(2)	–	–	(3)	4	(1)	–	–
Vers la phase 3	–	(14)	14	–	–	–	(7)	7	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(25)	35	11	1	22	(19)	16	5	3	5
Décomptabilisation [4]	(2)	(5)	(1)	–	(8)	(2)	(4)	–	–	(6)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	6	(7)	21	1	21	1	(3)	10	3	11
Radiations	–	–	(21)	–	(21)	–	–	(12)	–	(12)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	4	–	4	–	–	5	–	5
Variations des taux de change et autres	1	–	–	–	1	(1)	1	(1)	–	(1)
Solde à la fin	82	114	83	(10)	269	70	109	65	(22)	222
Comprend :										
Montants utilisés	79	110	83	(10)	262	67	105	65	(22)	215
Engagements inutilisés [5]	3	4	–	–	7	3	4	–	–	7

(1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant le trimestre terminé le 30 avril 2023 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant le trimestre terminé le 30 avril 2022 était de 4 M$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Trimestre terminé le 30 avril 2023					Trimestre terminé le 30 avril 2022				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total
Créances sur cartes de crédit										
Solde au début	59	117	–	–	176	55	103	–	–	158
Créations ou acquisitions	3	–	–	–	3	3	–	–	–	3
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	22	(22)	–	–	–	21	(21)	–	–	–
Vers la phase 2	(4)	4	–	–	–	(4)	4	–	–	–
Vers la phase 3	–	(9)	9	–	–	–	(6)	6	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(22)	32	7	–	17	(20)	23	4	–	7
Décomptabilisation [4]	(1)	(1)	–	–	(2)	–	(1)	–	–	(1)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	(2)	4	16	–	18	–	(1)	10	–	9
Radiations	–	–	(20)	–	(20)	–	–	(15)	–	(15)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	4	–	4	–	–	5	–	5
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin	57	121	–	–	178	55	102	–	–	157
Comprend :										
Montants utilisés	33	101	–	–	134	33	89	–	–	122
Engagements inutilisés [5]	24	20	–	–	44	22	13	–	–	35
Aux entreprises et aux administrations publiques [6]										
Solde au début	197	198	179	–	574	175	202	224	–	601
Créations ou acquisitions	22	–	–	–	22	14	–	–	–	14
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	15	(15)	–	–	–	12	(12)	–	–	–
Vers la phase 2	(5)	6	(1)	–	–	(4)	5	(1)	–	–
Vers la phase 3	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(5)	27	15	–	37	(22)	(2)	6	–	(18)
Décomptabilisation [4]	(5)	(11)	(2)	–	(18)	(9)	(3)	(2)	–	(14)
Changements de modèles	(1)	(1)	–	–	(2)	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	21	5	13	–	39	(9)	(12)	3	–	(18)
Radiations	–	–	(3)	–	(3)	–	–	(14)	–	(14)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	2	–	2	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–
Solde à la fin	218	204	191	–	613	166	190	214	–	570
Comprend :										
Montants utilisés	163	179	191	–	533	115	168	214	–	497
Engagements inutilisés [5]	55	25	–	–	80	51	22	–	–	73
Total des provisions pour pertes de crédit à la fin [7]	421	520	337	(77)	1 201	335	458	318	(81)	1 030
Comprend :										
Montants utilisés	339	471	337	(77)	1 070	259	419	318	(81)	915
Engagements inutilisés [5]	82	49	–	–	131	76	39	–	–	115

(1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant le trimestre terminé le 30 avril 2023 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant le trimestre terminé le 30 avril 2022 était de 4 M$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
(6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
(7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Note 5 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

	Semestre terminé le 30 avril 2023					Semestre terminé le 30 avril 2022				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total
Hypothécaires résidentiels										
Solde au début	53	80	61	(76)	118	50	52	29	(60)	71
Créations ou acquisitions	8	–	–	–	8	9	–	–	–	9
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	21	(18)	(3)	–	–	10	(9)	(1)	–	–
Vers la phase 2	(6)	18	(12)	–	–	(2)	2	–	–	–
Vers la phase 3	–	(14)	14	–	–	–	–	–	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(9)	21	8	8	28	(23)	13	12	3	5
Décomptabilisation [4]	(3)	(5)	(3)	–	(11)	(1)	(2)	–	–	(3)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	11	2	4	8	25	(7)	4	11	3	11
Radiations	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(2)	–	(2)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	–	(1)	(1)	1	(1)	1	1	–	(2)	–
Solde à la fin	64	81	63	(67)	141	44	57	39	(59)	81
Comprend :										
Montants utilisés	64	81	63	(67)	141	44	57	39	(59)	81
Engagements inutilisés [5]	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers										
Solde au début	70	117	75	(16)	246	73	103	63	(29)	210
Créations ou acquisitions	17	–	–	–	17	24	–	–	–	24
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	48	(45)	(3)	–	–	31	(28)	(3)	–	–
Vers la phase 2	(7)	9	(2)	–	–	(6)	7	(1)	–	–
Vers la phase 3	–	(26)	26	–	–	–	(13)	13	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(43)	68	18	6	49	(45)	39	8	7	9
Décomptabilisation [4]	(4)	(9)	(2)	–	(15)	(5)	(8)	(1)	–	(14)
Changements de modèles	1	–	–	–	1	(2)	8	–	–	6
Dotations aux pertes de crédit	12	(3)	37	6	52	(3)	5	16	7	25
Radiations	–	–	(37)	–	(37)	–	–	(23)	–	(23)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	9	–	9	–	–	10	–	10
Variations des taux de change et autres	–	–	(1)	–	(1)	–	1	(1)	–	–
Solde à la fin	82	114	83	(10)	269	70	109	65	(22)	222
Comprend :										
Montants utilisés	79	110	83	(10)	262	67	105	65	(22)	215
Engagements inutilisés [5]	3	4	–	–	7	3	4	–	–	7

(1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant le semestre terminé le 30 avril 2023 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis au cours du semestre terminé le 30 avril 2022 était de 9 M$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Semestre terminé le 30 avril 2023					Semestre terminé le 30 avril 2022				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total
Créances sur cartes de crédit										
Solde au début	53	112	–	–	165	57	101	–	–	158
Créations ou acquisitions	5	–	–	–	5	6	–	–	–	6
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	47	(47)	–	–	–	43	(43)	–	–	–
Vers la phase 2	(8)	8	–	–	–	(9)	9	–	–	–
Vers la phase 3	–	(16)	16	–	–	–	(11)	11	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(38)	65	15	–	42	(41)	47	10	–	16
Décomptabilisation [4]	(2)	(1)	–	–	(3)	(1)	(1)	–	–	(2)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	4	9	31	–	44	(2)	1	21	–	20
Radiations	–	–	(38)	–	(38)	–	–	(30)	–	(30)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	7	–	7	–	–	9	–	9
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin	57	121	–	–	178	55	102	–	–	157
Comprend :										
Montants utilisés	33	101	–	–	134	33	89	–	–	122
Engagements inutilisés [5]	24	20	–	–	44	22	13	–	–	35
Aux entreprises et aux administrations publiques [6]										
Solde au début	177	195	197	–	569	177	238	287	–	702
Créations ou acquisitions	46	–	–	–	46	36	–	–	–	36
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	32	(32)	–	–	–	40	(40)	–	–	–
Vers la phase 2	(11)	14	(3)	–	–	(12)	14	(2)	–	–
Vers la phase 3	–	(2)	2	–	–	–	(1)	1	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(15)	48	5	–	38	(57)	(4)	7	–	(54)
Décomptabilisation [4]	(10)	(19)	(4)	–	(33)	(18)	(17)	(2)	–	(37)
Changements de modèles	(1)	(1)	–	–	(2)	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	41	8	–	–	49	(11)	(48)	4	–	(55)
Radiations	–	–	(8)	–	(8)	–	–	(81)	–	(81)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	3	–	3	–	–	2	–	2
Variations des taux de change et autres	–	1	(1)	–	–	–	–	2	–	2
Solde à la fin	218	204	191	–	613	166	190	214	–	570
Comprend :										
Montants utilisés	163	179	191	–	533	115	168	214	–	497
Engagements inutilisés [5]	55	25	–	–	80	51	22	–	–	73
Total des provisions pour pertes de crédit à la fin [7]	421	520	337	(77)	1 201	335	458	318	(81)	1 030
Comprend :										
Montants utilisés	339	471	337	(77)	1 070	259	419	318	(81)	915
Engagements inutilisés [5]	82	49	–	–	131	76	39	–	–	115

(1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant le semestre terminé le 30 avril 2023 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis au cours du semestre terminé le 30 avril 2022 était de 9 M$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
(6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
(7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Note 5 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés lors de l'estimation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chacun des scénarios, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, la moyenne des valeurs des 12 prochains mois (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 1) et la moyenne des valeurs de la période restante prévue (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 2) du facteur macroéconomique sont présentées.

						Au 30 avril 2023
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques [1]						
Croissance du PIB [2]	(0,3) %	1,7 %	0,5 %	1,9 %	(5,1) %	2,6 %
Taux de chômage	5,8 %	6,3 %	5,5 %	5,5 %	7,3 %	6,9 %
Croissance de l'indice des prix des logements [2]	(6,6) %	1,4 %	(0,7) %	1,2 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB [3]	2,2 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %	3,1 %	2,3 %
Croissance du S&P/TSX [2] [4]	1,2 %	2,0 %	5,6 %	2,6 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI [5] *(en $ US par baril)*	71	69	84	80	43	52

						Au 31 janvier 2023
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques [1]						
Croissance du PIB [2]	0,3 %	1,8 %	0,8 %	1,9 %	(5,1) %	2,6 %
Taux de chômage	5,8 %	6,2 %	5,5 %	5,6 %	7,3 %	6,8 %
Croissance de l'indice des prix des logements [2]	(9,6) %	1,3 %	(0,8) %	0,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB [3]	2,3 %	2,1 %	2,1 %	1,9 %	3,3 %	2,5 %
Croissance du S&P/TSX [2] [4]	4,2 %	2,0 %	5,6 %	2,6 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI [5] *(en $ US par baril)*	77	75	92	87	46	57

						Au 31 octobre 2022
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques [1]						
Croissance du PIB [2]	0,6 %	1,7 %	1,1 %	1,6 %	(5,2) %	2,9 %
Taux de chômage	6,0 %	6,1 %	5,4 %	5,4 %	7,4 %	6,4 %
Croissance de l'indice des prix des logements [2]	(11,2) %	0,7 %	– %	0,2 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB [3]	2,4 %	2,1 %	2,0 %	1,9 %	3,4 %	2,6 %
Croissance du S&P/TSX [2] [4]	(4,3) %	2,4 %	5,1 %	2,6 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI [5] *(en $ US par baril)*	78	77	102	97	44	51

(1) Tous les facteurs macroéconomiques sont basés sur l'économie du Canada, sauf indication contraire.
(2) Le taux de croissance est annualisé.
(3) Rendement des obligations de sociétés notées BBB, moins le rendement du taux des obligations du gouvernement du Canada à échéance 10 ans.
(4) Indice boursier principal au Canada.
(5) Indice *West Texas Intermediate* (WTI) couramment utilisé comme référence du prix du pétrole.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux particuliers sont le taux de chômage et la croissance de l'indice des prix des logements, pour l'économie du Canada ou du Québec. Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques sont le taux de chômage, l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB, la croissance du S&P/TSX et le prix du pétrole WTI. Une augmentation du taux de chômage ou de l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB entraînera généralement une hausse des provisions pour pertes de crédit, alors qu'une augmentation des autres facteurs macroéconomiques (le PIB, le S&P/TSX, l'indice des prix des logements et le prix du pétrole WTI) entraînera généralement une baisse des provisions pour pertes de crédit.

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2023, les risques macroéconomiques sont restés similaires à ceux du trimestre précédent, et l'incertitude demeure élevée.

Malgré une plus grande résilience qu'anticipé de la croissance mondiale au début de 2023, de nouvelles inquiétudes sont apparues, notamment au sujet du système bancaire américain et européen, qui pourraient freiner la croissance. Le niveau restrictif de la politique monétaire des grandes banques centrales, en raison d'une inflation qui progresse et qui est toujours trop élevée à l'échelle mondiale, nous incite à la prudence. Aux États-Unis, les négociations entourant le relèvement du plafond de la dette rendent aussi les investisseurs nerveux, car le gouvernement pourrait se retrouver à court de liquidités au cours de l'été. La Réserve fédérale américaine est désormais en pause pour ce qui est du relèvement des taux d'intérêt, mais l'inflation sous-jacente et les salaires élevés ne suggèrent pas de baisses de taux avant le dernier trimestre de l'année. Une politique monétaire qui reste aussi restrictive aussi longtemps se traduit dans notre scénario par trois trimestres de contraction de l'économie débutant au quatrième trimestre. La Banque du Canada a pu annoncer une pause avant la Réserve fédérale américaine en raison de meilleurs progrès au chapitre de l'inflation, mais cela n'empêchera pas l'économie canadienne de connaître aussi une léthargie économique en raison des taux d'intérêt élevés. Le système bancaire plus solide, une épargne excédentaire plus importante et des termes de l'échange avantageux nous laissent croire que l'économie canadienne pourrait être plus résiliente que l'économie américaine dans les prochains trimestres. Le taux de chômage se situe à 6,2 % après 12 mois, une augmentation de 1,2 point de pourcentage. Les prix des logements diminuent de 6,6 % sur un an. Le S&P/TSX se situe à 20 427 points après un an et le pétrole à 66 $ US.

Dans le scénario optimiste, une baisse des tensions géopolitiques renforce la confiance. L'inflation est de nouveau maîtrisée avec une normalisation des chaînes d'approvisionnement sans que la politique monétaire restrictive ait induit des dommages trop importants à l'économie. Les gouvernements maintiennent un stimulus budgétaire important au Canada et aux États-Unis, ce qui contrebalance la politique monétaire restrictive. Les dépenses de consommation surprennent à la hausse en raison de l'épargne excédentaire accumulée depuis le début de la pandémie. Après un an, le taux de chômage du scénario est plus favorable que dans le scénario de base (5 dixièmes plus bas). Les prix des logements sont inchangés, le S&P/TSX se situe à 21 305 points après un an et le pétrole à 84 $ US.

Dans le scénario pessimiste, les banquiers centraux ont sous-estimé l'impact de leur resserrement synchronisé et l'économie mondiale sombre en récession, car la baisse de la demande se traduit par une réduction des investissements des entreprises qui procèdent également à des mises à pied. Compte tenu des contraintes budgétaires, les gouvernements ne peuvent soutenir les ménages et les entreprises comme ce fut le cas pendant la pandémie. La contraction de l'économie pousse le taux de chômage à 8,1 % après 12 mois. Les prix des logements se contractent de façon importante. Après un an, le S&P/TSX se situe à 15 015 points et le pétrole à 37 $ US.

En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

Scénarios

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 30 avril 2023, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 30 avril 2023	**941**
Simulations	
Scénario optimiste à 100 %	**699**
Scénario de base à 100 %	**773**
Scénario pessimiste à 100 %	**1 183**

Note 6 – Autres actifs

	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	**3 070**	2 591
Intérêts et dividendes à recevoir	**1 590**	1 057
Créances de clients, de négociants et de courtiers	**631**	842
Actif au titre des prestations définies	**470**	498
Actifs d'impôt différé	**450**	389
Actifs d'impôt exigible	**762**	471
Actifs au titre des cessions en réassurance	**6**	6
Actifs d'assurance	**128**	104
	7 107	5 958

Note 7 – Dépôts

				Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
	À vue [1]	Avec préavis [2]	À terme fixe [3]	Total	Total
Particuliers	4 591	35 986	45 029	85 606	78 811
Entreprises et administrations publiques	62 134	32 512	97 109	191 755	184 230
Institutions de dépôts	1 340	121	2 692	4 153	3 353
	68 065	68 619	144 830	281 514	266 394

(1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques.
(2) Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
(3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées dont le solde s'élève à 13,2 G$ au 30 avril 2023 (10,4 G$ au 31 octobre 2022). Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, la Banque a émis des montants de 280 millions de francs suisses et de 1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées (1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées venues à échéance ainsi que 1,3 milliards d'euros et 1,5 G$ US d'obligations sécurisées émises au cours du semestre terminé le 30 avril 2022). Pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

De plus, au 30 avril 2023, la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, un montant de 15,4 G$ (12,8 G$ au 31 octobre 2022) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le gouvernement du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles de la Banque dans le cas où elle deviendrait non viable.

Note 8 – Autres passifs

	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
Créditeurs et charges à payer	2 038	2 582
Dettes de filiales envers des tiers	268	156
Intérêts et dividendes à payer	1 769	1 063
Obligations locatives	536	552
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	495	730
Passif au titre des prestations définies	116	111
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan (note 5)	148	162
Passifs d'impôt différé	17	14
Passifs d'impôt exigible	87	67
Passifs d'assurance	10	10
Autres éléments [1] [2] [3]	1 125	914
	6 609	6 361

(1) Au 30 avril 2023, les autres éléments incluent des provisions pour litiges de 6 M$ (11 M$ au 31 octobre 2022).
(2) Au 30 avril 2023, les autres éléments incluent des provisions pour contrats déficitaires de 32 M$ (33 M$ au 31 octobre 2022).
(3) Au 30 avril 2023, les autres éléments incluent le passif financier lié aux options de vente émises aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle dans Technologie Flinks inc. (Flinks) pour un montant de 26 M$ (33 M$ au 31 octobre 2022).

Note 9 – Dette subordonnée

Rachat de dette subordonnée

Le 1er février 2023, les billets à moyen terme échéant le 1er février 2028, d'un montant de 750 M$, ont été rachetés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

Note 10 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres

Actions et autres instruments de capitaux propres en circulation

	Au 30 avril 2023		Au 31 octobre 2022	
	Nombre d'actions ou de BCRL [1]	**Actions ou BCRL $**	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL $
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	**14 000 000**	**350**	14 000 000	350
Série 32	**12 000 000**	**300**	12 000 000	300
Série 38	**16 000 000**	**400**	16 000 000	400
Série 40	**12 000 000**	**300**	12 000 000	300
Série 42	**12 000 000**	**300**	12 000 000	300
	66 000 000	**1 650**	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1	**500 000**	**500**	500 000	500
BCRL – Série 2	**500 000**	**500**	500 000	500
BCRL – Série 3	**500 000**	**500**	500 000	500
	1 500 000	**1 500**	1 500 000	1 500
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**67 500 000**	**3 150**	67 500 000	3 150
Actions ordinaires au début de l'exercice	**336 582 124**	**3 196**	337 912 283	3 160
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	**1 088 870**	**60**	1 193 663	61
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	**–**	**–**	(2 500 000)	(24)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation [2]	**48 589**	**5**	(18 295)	(1)
Autres	**–**	**–**	(5 527)	–
Actions ordinaires à la fin de la période	**337 719 583**	**3 261**	336 582 124	3 196

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).
(2) Au 30 avril 2023, 43 339 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 5 M$ (5 250 actions sont détenues à des fins de négociation représentant un montant négligeable au 31 octobre 2022).

Dividendes déclarés et distributions sur les autres instruments de capitaux propres

	Semestre terminé le 30 avril			
	2023		2022	
	Dividendes ou intérêts $	**Dividendes par action**	Dividendes ou intérêts $	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	**7**	**0,5031**	7	0,5031
Série 32	**6**	**0,4799**	6	0,4799
Série 38	**14**	**0,8784**	9	0,5563
Série 40	**7**	**0,5750**	7	0,5750
Série 42	**7**	**0,6188**	7	0,6188
	41		36	
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1 [1]	**10**		10	
BCRL – Série 2 [2]	**10**		10	
BCRL – Série 3 [3]	**19**		–	
	39		20	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**80**		56	
Actions ordinaires	**655**	**1,9400**	587	1,7400
	735		643	

(1) Les BCRL – Série 1 portent intérêt à un taux fixe de 4,30 % par année.
(2) Les BCRL – Série 2 portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année.
(3) Les BCRL – Série 3 portent intérêt à un taux fixe de 7,50 % par année.

Note 10 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres (suite)

Rachat d'actions ordinaires

Le 12 décembre 2022, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant le 11 décembre 2023. Le 10 décembre 2021, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 9 décembre 2022. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2022, la Banque avait complété le rachat de 2 500 000 actions ordinaires au prix de 245 M$, ce qui avait réduit de 24 M$ le *Capital-actions ordinaires* et de 221 M$ les *Résultats non distribués*.

Note 11 – Informations sur le capital

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 12,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 14,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure de 3,0 %. Le 8 décembre 2022, le BSIF a augmenté la fourchette de la réserve pour stabilité intérieure qui s'étendra dorénavant de 0 % à 4,0 % plutôt que de 0 % à 2,5 %, et a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passerait de 2,5 % à 3,0 % à compter du 1er février 2023. La réserve pour stabilité intérieure doit être constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. Les banques doivent également respecter les exigences du plancher des fonds propres mis à jour calculé selon l'approche standardisée révisée de Bâle III. Si les exigences de fonds propres sont inférieures à 65,0 % des exigences de plancher des fonds propres calculées selon l'approche standardisée révisée de Bâle III, l'écart est ajouté au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %. Le 1er février 2023, le BSIF a augmenté le seuil minimal du ratio de levier en imposant une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI.

Le BSIF exige également des BISI qu'elles maintiennent un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) fondé sur les risques d'au moins 24,5 % (incluant la réserve pour stabilité intérieure) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 % (augmentation de 0,5 % à compter du 1er février 2023). La TLAC vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable.

Au deuxième trimestre de 2023, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées de Bâle III telles qu'adoptées par le BSIF, qui comprennent principalement :

- des règles révisées pour l'approche standardisée et l'approche de notation interne (NI) pour le risque de crédit;
- une approche standardisée révisée pour le risque opérationnel;
- un plancher des fonds propres révisé;
- un cadre du ratio de levier révisé;
- des exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 révisées.

Les réformes de Bâle III affectent également le cadre de risque de marché et le cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) qui seront mis en œuvre au premier trimestre de 2024.

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2023, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Capital réglementaire [1], ratio de levier [1] et TLAC [2]

	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
Fonds propres		
CET1	**15 892**	14 818
catégorie 1	**19 037**	17 961
total	**20 110**	19 727
Actif pondéré en fonction des risques	**119 111**	116 840
Exposition totale	**448 584**	401 780
Ratios des fonds propres		
CET1	**13,3 %**	12,7 %
catégorie 1	**16,0 %**	15,4 %
total	**16,9 %**	16,9 %
Ratio de levier	**4,2 %**	4,5 %
TLAC disponible	**34 886**	32 351
Ratio TLAC	**29,3 %**	27,7 %
Ratio de levier TLAC	**7,8 %**	8,1 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF. Les données au 31 octobre 2022 étaient calculées en tenant compte de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues et de la mesure temporaire concernant l'exclusion des réserves de banques centrales mises en place par le BSIF, en réponse à la pandémie de COVID-19. Ces dispositions ont cessé de s'appliquer le 1er novembre 2022 et le 1er avril 2023, respectivement.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

Note 12 – Paiements fondés sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours des trimestres terminés les 30 avril 2023 et 2022, la Banque n'a octroyé aucune option d'achat d'actions. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, la Banque a octroyé 1 416 060 options d'achat d'actions (1 771 588 options d'achat d'actions au cours du semestre terminé le 30 avril 2022) d'une juste valeur moyenne de 14,76 $ par option (13,24 $ en 2022).

Au 30 avril 2023, il y avait 12 170 881 options d'achat d'actions en circulation (11 861 749 options d'achat d'actions au 31 octobre 2022).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

	Semestre terminé le 30 avril	
	2023	2022
Taux d'intérêt hors risque	**3,25 %**	1,79 %
Durée de vie prévue des options	**7 ans**	7 ans
Volatilité prévue	**23,13 %**	22,68 %
Dividendes prévus	**4,23 %**	3,88 %

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2023, une charge de rémunération de 4 M$ a été constatée à l'égard de ce régime (4 M$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2022). Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, une charge de rémunération de 9 M$ a été constatée à l'égard de ce régime (8 M$ pour le semestre terminé le 30 avril 2022).

Note 13 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite qui comportent un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. La Banque offre aussi d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global,* est présenté dans le tableau suivant.

Coût au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

	Trimestre terminé le 30 avril			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	**2023**	2022
Coût des services rendus au cours de la période	**23**	31	**–**	–
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	**(6)**	(5)	**1**	1
Frais d'administration	**1**	1		
Charge pour le volet à prestations définies	**18**	27	**1**	1
Charge pour le volet à cotisations définies	**3**			
Charge comptabilisée dans le *Résultat net*	**21**	27	**1**	1
Réévaluations [1]				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	**32**	(725)	**1**	(19)
Rendement de l'actif des régimes [2]	**(37)**	641		
Réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*	**(5)**	(84)	**1**	(19)
	16	(57)	**2**	(18)

	Semestre terminé le 30 avril			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	**2023**	2022
Coût des services rendus au cours de la période	**46**	62	**–**	–
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	**(12)**	(10)	**3**	2
Frais d'administration	**2**	2		
Charge pour le volet à prestations définies	**36**	54	**3**	2
Charge pour le volet à cotisations définies	**4**			
Charge comptabilisée dans le *Résultat net*	**40**	54	**3**	2
Réévaluations [1]				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	**362**	(910)	**7**	(23)
Rendement de l'actif des régimes [2]	**(301)**	699		
Réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*	**61**	(211)	**7**	(23)
	101	(157)	**10**	(21)

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.
(2) Excluant les revenus d'intérêts.

Note 14 – Impôts sur le résultat

Avis de cotisation

En mars 2023, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 90 M$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2018.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 875 M$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2017.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2018, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 30 avril 2023.

Mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada

Le 4 novembre 2022, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluent un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 a reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées à la date de présentation de l'information financière, une charge d'impôts de 32 M$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, ont été comptabilisées dans les états financiers consolidés au 30 avril 2023.

Propositions législatives

Dans son budget du 28 mars 2023, le gouvernement du Canada a proposé d'introduire certaines mesures fiscales applicables à la Banque. Ces mesures incluent le refus de la déduction pour dividendes reçus après 2023 sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché pour fins fiscales, l'application d'un impôt de 2 % de la valeur nette des capitaux propres rachetés à compter du 1er janvier 2024, ainsi que l'intention du gouvernement de mettre en oeuvre les règles du Pilier Deux (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les exercices débutant à compter du 31 décembre 2023. Ces mesures proposées ne sont pas encore incluses dans un projet de loi à la date de présentation de l'information financière.

Note 15 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2023	2022 (1)	**2023**	2022 (1)
Résultat de base par action				
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**848**	890	**1 729**	1 820
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	**35**	25	**70**	51
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	**813**	865	**1 659**	1 769
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base *(en milliers)*	**337 497**	337 381	**337 241**	337 724
Résultat de base par action *(en dollars)*	**2,41**	2,56	**4,92**	5,24
Résultat dilué par action				
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	**813**	865	**1 659**	1 769
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base *(en milliers)*	**337 497**	337 381	**337 241**	337 724
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires *(en milliers)*				
Options d'achat d'actions (2)	**3 474**	4 037	**3 384**	4 126
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué *(en milliers)*	**340 971**	341 418	**340 625**	341 850
Résultat dilué par action *(en dollars)*	**2,38**	2,53	**4,87**	5,17

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements se reporter à la note 1.

(2) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2023, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action (aucune option exclue du calcul du résultat dilué par action pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022).

Note 16 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1er novembre 2022. Cette présentation tient compte de la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques, qui sont maintenant immédiatement alloués aux différents secteurs d'exploitation, alors que certains frais, notamment les frais encourus au cours de la phase de recherche des projets, étaient auparavant enregistrés dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Cette révision s'aligne avec la modification de méthode comptable appliquée au cours de l'exercice 2022, relativement aux accords infonuagiques. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de cette modification de méthode comptable (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1).

Particuliers et Entreprises
Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers, aux conseillers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine
Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers
Le secteur des Marchés financiers comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)
Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

Autres
Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, une fintech spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Trimestre terminé le 30 avril [1]

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
Revenu net d'intérêts [2]	**802**	670	**190**	127	**(212)**	355	**269**	277	**(167)**	(116)	**882**	1 313
Revenus autres que d'intérêts [2]	**298**	292	**427**	452	**884**	277	**16**	8	**(28)**	97	**1 597**	1 126
Revenu total	**1 100**	962	**617**	579	**672**	632	**285**	285	**(195)**	(19)	**2 479**	2 439
Frais autres que d'intérêts	**601**	552	**372**	357	**283**	258	**98**	88	**20**	44	**1 374**	1 299
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**499**	410	**245**	222	**389**	374	**187**	197	**(215)**	(63)	**1 105**	1 140
Dotations aux pertes de crédit	**37**	11	**–**	–	**19**	(16)	**26**	9	**3**	(1)	**85**	3
Résultat avant charge (économie) d'impôts	**462**	399	**245**	222	**370**	390	**161**	188	**(218)**	(62)	**1 020**	1 137
Charge (économie) d'impôts [2]	**127**	106	**67**	59	**102**	103	**33**	36	**(156)**	(56)	**173**	248
Résultat net	**335**	293	**178**	163	**268**	287	**128**	152	**(62)**	(6)	**847**	889
Participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**(1)**	(1)	**(1)**	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**335**	293	**178**	163	**268**	287	**128**	152	**(61)**	(5)	**848**	890
Actif moyen [3]	**147 316**	137 636	**8 518**	8 327	**172 361**	149 029	**22 562**	18 230	**70 458**	71 404	**421 215**	384 626
Actif total	**148 914**	141 068	**8 699**	8 426	**168 164**	142 421	**23 243**	18 634	**68 664**	59 021	**417 684**	369 570

Semestre terminé le 30 avril [1]

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
Revenu net d'intérêts [4]	**1 627**	1 339	**398**	246	**(303)**	753	**568**	547	**(309)**	(240)	**1 981**	2 645
Revenus autres que d'intérêts [4]	**597**	581	**856**	925	**1 664**	541	**36**	23	**(73)**	190	**3 080**	2 260
Revenu total	**2 224**	1 920	**1 254**	1 171	**1 361**	1 294	**604**	570	**(382)**	(50)	**5 061**	4 905
Frais autres que d'intérêts	**1 207**	1 107	**736**	717	**570**	521	**196**	168	**68**	66	**2 777**	2 579
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 017**	813	**518**	454	**791**	773	**408**	402	**(450)**	(116)	**2 284**	2 326
Dotations aux pertes de crédit	**98**	6	**–**	–	**10**	(32)	**61**	27	**2**	–	**171**	1
Résultat avant charge (économie) d'impôts	**919**	807	**518**	454	**781**	805	**347**	375	**(452)**	(116)	**2 113**	2 325
Charge (économie) d'impôts [4] [5]	**253**	214	**142**	121	**215**	213	**72**	75	**(297)**	(117)	**385**	506
Résultat net	**666**	593	**376**	333	**566**	592	**275**	300	**(155)**	1	**1 728**	1 819
Participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**(1)**	(1)	**(1)**	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**666**	593	**376**	333	**566**	592	**275**	300	**(154)**	2	**1 729**	1 820
Actif moyen [3]	**146 714**	136 852	**8 521**	8 329	**172 819**	153 467	**22 076**	18 100	**72 981**	69 935	**423 111**	386 683
Actif total	**148 914**	141 068	**8 699**	8 426	**168 164**	142 421	**23 243**	18 634	**68 664**	59 021	**417 684**	369 570

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1).

(2) Le *Revenu net d'intérêts*, les *Revenus autres que d'intérêts* et la *Charge (économie) d'impôts* des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Pour l'ensemble des secteurs, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 76 M$ (49 M$ en 2022), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 56 M$ (3 M$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période et c'est sur cette base que l'actif sectoriel est présenté aux secteurs d'exploitation.

(4) Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, pour l'ensemble des secteurs, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 154 M$ (109 M$ en 2022), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 108 M$ (7 M$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

(5) Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, la Banque a enregistré une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Ces éléments sont enregistrés dans la rubrique *Autres*. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la note 14.

Note 17 – Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Le 2 mai 2023, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et a donc cessé, à partir de cette date, la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M$. Suite à l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M$ sera enregistré dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats et sera présenté dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles au cours du troisième trimestre de 2023. Au 30 avril 2023, le pourcentage de participation de la Banque dans TMX s'établit à 2,5 %.

Renseignements pour les actionnaires et investisseurs

Relations investisseurs
Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2
Sans frais : 1 866 517-5455
Adresse électronique : *relationsinvestisseurs@bnc.ca*
Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Communications et Responsabilité sociale d'entreprise
600, rue De La Gauchetière Ouest, 18e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2
Téléphone : 514 394-8644
Adresse électronique : *ap@bnc.ca*

Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2023
(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	1er mars
Deuxième trimestre	31 mai
Troisième trimestre	30 août
Quatrième trimestre	1er décembre

Divulgation des résultats du deuxième trimestre de 2023

Conférence téléphonique
- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 31 mai 2023 à 13 h 00 HAE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 800 806-5484 ou 416 340-2217. Le code d'accès est le 9583004#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 31 août 2023 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 5604431#.

Diffusion de l'appel sur Internet
- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel sur le site Internet de la Banque Nationale.

Documents financiers
- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible sur le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3, ainsi que la présentation seront disponibles sur le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations investisseurs, le matin de la conférence téléphonique.

Agent des transferts et registraire
Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

Société de fiducie Computershare du Canada
Service aux actionnaires
100, avenue University, 8e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Adresse électronique : *service@computershare.com*
Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marchés sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Dépôt direct des dividendes
Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions
La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 $ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 $ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dividendes
Les dividendes versés par la Banque constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

BANQUE NATIONALE